

No 12

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2026

Lieu : Salle du Conseil Municipal

Présidence : M. Dominique Barbuzzi

La séance est ouverte à 18h30 en présence de :

M. Patrick Mützenberg, Maire, M. Raffaele Fraomene, Conseiller administratif, et Mme Sonja Molinari, Conseillère administrative

Mmes Julie Boudet Anthamatten, Christiane Kolla Barnes, Sarah Lachat, Emmanuelle Merle, Céline Sana-Oppliger, Safiatou Simpore Diaz, Laurence Uldry, Conseillères municipales.

MM. Yvan Agnesina, Jean-Marc Antonioli, Pierre Baertschi, Dominique Barbuzzi, Michel Baud, Philippe Calame, François Epars, Alain Etienne, Damien Guinchard, Jean-Jacques Gerster, Nicolas Kupferschmid, Liévin Kalala, Didier Lauret, André Leitner, Sébastien Lendaro, Nelson Mota, Jean-Luc Moya, Gaspard Piguet, David Robert, Marcel Schmutz, Jean-Philippe Terrier, Alain Voignier, Dominique Von Burg, Conseillers municipaux.

Sont excusé(e)s : Mme Blerina Kastrati ainsi que MM. Loïc Antonioli et Arnaud Ducellier

Le Président ouvre la séance. Il salue le Conseil administratif, le Secrétaire général et son adjointe, les membres de l'administration et le public qui suit les débats en présence ou à distance.

L'ordre du jour étant à la disposition de chacune et chacun et du public sur le site internet ou CMNet, il n'en est pas fait lecture.

Ordre du jour :

1. Prestation de serment d'un membre suppléant
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mai 2026
3. Communications du Conseil administratif
4. Communications du Bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif**
5. Délibération administrative **DA 033-2026 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 2'394'000.— TTC, (dont CHF 113'963.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal), destiné à la mise aux normes et à la sécurisation du pont du Val d'Arve
6. Délibération administrative **DA 034-2026 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 987'000.— (dont CHF 47'000.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) pour la mise en place de mesures d'urgence liées à la sécurité incendie dans le parking Vibert, sise 10 rue Vibert, parcelle N° 2126, 2213, 3017, propriété de la Ville de Carouge
7. Délibération administrative **DA 035-2026 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 1'409'000.— (dont CHF 67'000.— d'activation de

prestations effectuées par le personnel communal) pour la mise en place de mesures d'urgence liées à la sécurité incendie dans le parking Sardaigne, sise 28 rue Jacques-Dalphin, parcelle N° 268, propriété de la Ville de Carouge

8. Délibération administrative **DA 045-2026 P** : Proposition du Conseil administratif relative à un crédit de réalisation de CHF 9'497'000.— TTC (dont CHF 365'235. — d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) pour le réaménagement de la première étape de l'avenue de la Praille (mise en œuvre du MEP pour les espaces publics de l'Etoile)
9. Délibération administrative **DA 046-2026 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 268'000.— (dont CHF 12'790.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) pour l'agrandissement du préau du groupe scolaire du Val-d'Arve, sise 13 rue Daniel-Gévril, parcelle N° 3467, propriété de la Ville de Carouge

Propositions des membres du Conseil municipal

10. Motion **MO 005-2025 R** : « Création d'un PassPort Carougeois »
11. Motion **MO 012-2026 R** : « Terrains de Padel »
12. Motion **MO 019-2026 P** : « Pour une application conforme du droit cantonal dans les piscines municipales de Carouge »
13. Motion **MO 020-2026 P** : « Pour une ville qui s'engage pour la santé de ses habitant.e.s : candidature au label et au prix « Commune en santé » »
14. Motion **MO 021-2026 P** : « Intégration de prairies fleuries dans les nouveaux projets de construction »
15. Postulats
16. Résolutions
17. Pétition **PE 004-2026 P** : « Mécontentement concernant les nuisances sonores »
18. Pétition **PE 005-2026 P** : « Pétition en faveur du Théâtre Alchimic »
19. Questions

Discours du Président

Avant d'entamer la séance, le Président adresse ces quelques mots à l'assemblée :

*Monsieur le Maire,
Madame la Conseillère administrative, Monsieur le Conseiller administratif,
Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs, cher public,*

C'est avec beaucoup d'émotion, de reconnaissance et d'humilité que je prends la parole ce soir.

Tout d'abord, je tiens à remercier sincèrement cette assemblée pour la confiance qu'elle me témoigne. La fonction qui m'est confiée est un honneur et une responsabilité que je mesure pleinement.

Je souhaite également remercier le Bureau sortant ainsi que son président pour le travail accompli durant l'année écoulée. Présider notre Conseil demande de l'engagement, de la disponibilité et un sens aigu de l'équilibre. Je tâcherai de m'inscrire dans cette continuité.

Cette fonction exige avant tout une qualité essentielle : la neutralité.

Si chacun d'entre nous siège ici avec des convictions, des sensibilités et des engagements politiques qui lui sont propres, le président du Conseil municipal doit, lui, s'élever au-dessus des clivages partisans. Il devient le garant du bon déroulement de nos débats, du respect de chacune et chacun et de l'équité dans le traitement de tous les groupes représentés dans cette enceinte.

Je m'engage donc à exercer cette présidence avec impartialité, dans le respect de toutes les opinions et avec la volonté constante de favoriser le dialogue. Nos divergences sont légitimes ; elles font vivre la démocratie. Mais elles ne doivent jamais nous faire oublier ce qui nous rassemble : notre engagement au service des Carougeoises et des Carougeois.

Au-delà de cette salle, Carouge vit également grâce à un formidable réseau d'associations. Elles constituent le tissu vivant de notre commune et, à bien des égards, le ciment de notre société.

Qu'elles soient sportives, culturelles, sociales, humanitaires, patrimoniales ou de quartier, elles créent du lien, favorisent l'entraide, transmettent des valeurs et permettent à des générations différentes de se rencontrer. Elles contribuent chaque jour à cette qualité de vie et à cet esprit carougeois auxquels nous sommes tant attachés.

Durant cette année de présidence, je souhaiterais aller à la rencontre d'un maximum d'entre elles. Non seulement pour découvrir ou redécouvrir leur travail remarquable, mais aussi pour leur témoigner l'intérêt que les autorités portent à leur engagement. Je suis convaincu qu'il est important que le monde politique reste proche de celles et ceux qui font vivre notre cité au quotidien.

Si je suis particulièrement heureux d'être ici ce soir, c'est aussi parce que mon histoire avec Carouge est une histoire de transmission.

J'ai une pensée toute particulière pour mon beau-père, qui n'est malheureusement plus parmi nous aujourd'hui.

C'est lui qui m'a fait découvrir et aimer Carouge bien avant que je n'en connaisse tous les quartiers, toutes les rues et toutes les histoires. Il me racontait le Carouge d'autrefois, celui que je n'ai pas connu, celui des artisans, des commerces de proximité, des visages familiers et des transformations successives qui ont façonné notre ville.

À travers ses récits, j'ai appris à regarder Carouge autrement. J'ai découvert son âme, son identité et son évolution. Il m'a transmis cet attachement profond à cette commune et je lui en serai toujours reconnaissant.

Je suis certain qu'il aurait été particulièrement fier de vivre ce moment. Où qu'il soit aujourd'hui, j'aimerais lui adresser ma gratitude et lui dire simplement merci.

Cette transmission familiale me rappelle une autre histoire qui me tient à cœur.

Mon grand-père a été syndic dans le canton de Vaud, dans la commune de Crassier, durant les années 1970. À cette époque, il assumait déjà une fonction de rassemblement, de dialogue et de service à la collectivité.

Près d'un demi-siècle plus tard, c'est à mon tour de présider une assemblée démocratique. Bien sûr, les époques, les contextes et les responsabilités sont différents. Mais il existe un fil conducteur : celui de l'engagement au service des autres.

Je ne peux m'empêcher de penser à ce clin d'œil de l'histoire qui fait qu'après lui, une génération plus tard, je me retrouve aujourd'hui à exercer une fonction qui, elle aussi, repose sur la confiance, le sens des responsabilités et l'intérêt général.

Enfin, j'aimerais adresser mes remerciements à ma famille, à mes proches ainsi qu'à toutes les personnes qui m'ont accompagné dans mon parcours et encouragé dans mon engagement public.

L'année qui s'ouvre devant nous sera certainement riche en débats, en projets et en défis. Je forme le vœu que nous puissions les aborder avec respect, écoute et bienveillance.

Les Carougeoises et les Carougeois attendent de nous que nous soyons capables de travailler ensemble, au-delà de nos différences, pour faire avancer notre ville. Soyons dignes de cette confiance.

Je me réjouis de vivre cette année à vos côtés et de servir notre Conseil municipal avec enthousiasme, disponibilité et impartialité.

Je vous remercie de votre attention et surtout, vive Carouge !

1. PRESTATION DE SERMENT D'UN MEMBRE SUPPLÉANT

Le Président annonce que le Conseil municipal a ce soir la prestation de serment de M. Nicolas Kupferschmid, pour donner suite à la demande de suppléance formulée par M. Thomas Huwiler, pour la période de juin 2026 à juin 2027, pour des raisons professionnelles.

Selon le règlement du Conseil municipal, M. Thomas Huwiler informera au plus tard en mai 2026 de son retour ou de la prolongation de la suppléance. M. Nicolas Kupferschmid, premier vient-ensuite, est donc assermenté ce jour pour le temps de cette suppléance.

Le Président prie M. Nicolas Kupferschmid de se lever. Après la lecture du serment, il lui demandera de lever la main droite et de répondre par « Je le jure » ou « Je le promets ».

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal. »

M. Nicolas Kupferschmid répond : « Je le promets. »

Le Président prend acte de son serment.

Applaudissements

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 MAI 2026

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 26 mai 2026.

Le procès-verbal de la séance du 26 mai 2026 est approuvé par 25 oui, 0 non et 2 abstentions.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de M. Mützenberg :

Recours concernant la loi cantonale sur les tenues de baignade

La ville de Carouge, aux côtés de Lancy, Meyrin et Genève, a déposé un recours contre la récente loi cantonale relative aux tenues autorisées dans les piscines publiques. Le recours porte uniquement sur deux éléments :

D'une part, cette loi a pour conséquence d'interdire le port de vêtements anti-UV dans les piscines publiques. Les communes concernées estiment qu'une telle interdiction est incompatible avec les objectifs de santé publique qu'elles ont la responsabilité de promouvoir, en particulier pour les enfants et les personnes vulnérables aux rayonnements solaires. Les vêtements anti-UV constituent en effet un moyen de prévention largement reconnu contre les effets nocifs du soleil et les cancers de la peau.

D'autre part, cette loi et son processus d'adoption par le Grand Conseil portent atteinte à notre autonomie communale notamment en ce qui concerne la gestion des équipements publics. Plus précisément, les piscines communales relèvent de notre compétence communale et nous entendons bien faire respecter nos prérogatives y compris en matière de règlements.

Par ce recours, nos quatre communes demandent que ces enjeux de santé publique et d'autonomie communale soient pleinement pris en compte.

Je ne manquerai pas de tenir le Conseil municipal informé de l'évolution de ce dossier.

Projet de location des pavillons Baylon à la HES

Je souhaite informer le Conseil municipal d'une très mauvaise nouvelle concernant la location de l'école provisoire de la rue Baylon à la Haute école spécialisée (HES), comme communiqué récemment en commission Constructions et logements.

Comme vous le savez, la HES nous avait manifesté son désir de louer cette école pour l'année scolaire 2026-2027, voire pour une durée de deux ans. Je l'avais notamment évoqué lorsque le Conseil municipal s'était prononcé en faveur de l'acquisition du bâtiment

provisoire en janvier dernier. Depuis lors, de nombreuses discussions ont eu lieu entre la Ville de Carouge et les représentants de la HES en vue de cette location. Nous avons également entrepris des démarches auprès de la CPEG, copropriétaire de la parcelle, afin de maintenir cette école sur le site après 2030.

Au cours des échanges, la HES a confirmé à plusieurs reprises son intérêt pour les locaux et a même engagé la préparation d'un projet de bail. Toutefois, à partir de la mi-avril, plusieurs signaux ont laissé entrevoir un changement de position de sa part. Une rencontre a alors été organisée avec la direction de la HES. Celle-ci nous a finalement informés de sa décision de renoncer au projet, invoquant principalement une évolution de ses besoins en matière de surfaces ainsi que des considérations budgétaires. Malgré plusieurs discussions complémentaires et l'examen de différentes pistes, ce renoncement a été confirmé par courrier à la fin du mois de mai.

Compte tenu des engagements pris par la HES tout au long de ce dossier et des conséquences financières pour la Ville, nous avons mandaté un conseil juridique afin d'engager une démarche précontentieuse et d'évaluer les possibilités d'action de la Ville.

Parallèlement, nous sommes pleinement mobilisés afin d'identifier d'autres pistes d'occupation pour cette école avant le lancement des travaux de rénovation de l'école Jacques-Dalphin.

Bien entendu, je ne manquerai pas de vous tenir informés de toute évolution du dossier.

Brumisateur à l'arrêt à cause d'une fuite d'eau dans le parking Octroi

L'installation du brumisateur sur la place de l'Octroi a malheureusement déjà dû être interrompue, et ce pour une durée encore indéterminée. En effet, une importante fuite d'eau a été constatée sur la conduite - située dans les murs de Parking de l'Octroi - à laquelle il est raccordé. Afin d'en identifier précisément l'origine, une société spécialisée dans la recherche de fuites a été mandatée et doit intervenir à nouveau demain, en utilisant cette fois un gaz spécial (elle était déjà intervenue une fois sans arriver à localiser l'origine de la fuite) .

Une fois la fuite localisée, les services pourront faire appel à une entreprise sanitaire afin d'évaluer les possibilités de réparation. L'objectif sera, dans un premier temps, de mettre en œuvre une solution provisoire permettant une remise en service aussi rapide que possible des installations concernées.

À ce stade, l'ampleur des travaux dépendra de l'emplacement exact de la fuite. Si celle-ci se situe dans une partie accessible du parking, la réparation devrait pouvoir être réalisée relativement simplement. En revanche, si une intervention devait être menée depuis la place de l'Octroi, les travaux seraient nettement plus conséquents.

Pour rappel, un deuxième brumisateur est à disposition de la population au parc Cottier. Un troisième se situe à Battelle. Ceux-ci fonctionnent à satisfaction.

Centre des Promenades canicule

Dans le contexte des épisodes de canicule que nous connaissons, la Ville de Carouge a décidé de mettre en place des mesures concrètes afin de protéger la population, en particulier les personnes les plus vulnérables.

À cet effet, le Centre des Promenades accueille les Carougeoises et Carougeois au frais du lundi au vendredi, de 14h à 19h, en accès libre, gratuit et sans inscription, dans la limite

des places disponibles. Une attention particulière est portée aux seniors, avec un programme d'activités variées visant à favoriser le lien social.

Par ailleurs, la Commune propose également, durant la période d'alerte canicule, des séances de cinéma au Cinéma Bio, chaque jour à 14h et à 16h. Cette offre est accessible à toutes les habitantes et tous les habitants sur présentation d'un justificatif de domicile, permettant ainsi de bénéficier d'un moment de fraîcheur supplémentaire et d'un bon film.

Carouge Dessiné ! & Oh mon drapeau !

Je souhaite attirer votre attention sur deux initiatives estivales en faveur de l'art dans l'espace public, soutenues par le SACC et transformant Carouge en une véritable galerie à ciel ouvert.

La première est la 4^e édition de Carouge Dessiné !, qui se déroulera du 24 juin au 30 août 2026 dans les rues de notre commune. Cet événement, désormais bien installé dans le paysage culturel carougeois, propose une balade artistique en plein air, accessible gratuitement à toutes et tous. À travers un parcours original, 22 artistes présentent chacun un lieu qui lui est cher à Carouge, invitant le public à redécouvrir la ville autrement. Ce projet culturel contribue également à renforcer l'attractivité de Carouge durant tout l'été.

Vous êtes toutes et tous chaleureusement invités au vernissage, le 24 juin dès 18h30 au Catalpa.

Je souhaite également vous parler du projet « Oh mon drapeau ! », porté par l'Atelier Rond Bleu, sis à la Marbrerie de Carouge. Ce projet propose de réinterpréter le drapeau de Carouge, symbole fort avec son lion et son arbre, à travers le regard d'artistes issus de disciplines variées. Les dix drapeaux revisités seront installés sur les mâts de la place de l'Octroi et dans la zone piétonne.

Également inscrit dans le cadre des célébrations de la fête nationale du 1^{er} août, cet événement crée un dialogue entre patrimoine et création contemporaine, tout en valorisant les artistes et l'identité culturelle de Carouge.

Dans le même esprit, des panneaux reprenant les grandes dates clés de l'histoire de Carouge seront également installés dans la rue Saint-Joseph, également dans le cadre des événements du 1^{er} août. De plus, des activités participatives viendront compléter cette proposition, notamment pour les familles, dans un esprit convivial et fédérateur.

Léman Bouquet Festival

Enfin, je vous informe que le gala de clôture du Léman Bouquet Festival aura lieu comme à son habitude à Carouge, le 28 juin à 19h00. Vous y êtes toutes et tous cordialement invitées. Il clôturera les différents événements, notamment la promenade cyclo-musicale de concerts classiques qui aura lieu dans plusieurs communes (Anières, Messery, Excenevex et Yvoire).

Communications de M. Fraomene :

Ouverture du deuxième Espace d'accueil adultes-enfants à l'Espace de Vie Enfantine (EVE) de la Fontenette

Depuis 2020, le premier Espace d'accueil adultes-enfants accompagne les familles carougeoises avec de jeunes enfants grâce à un accueil gratuit, sans inscription, proposé chaque mercredi matin (hors vacances scolaires). Entièrement soutenue par la Ville de

Carouge depuis 2023, cette prestation répond à un réel besoin de soutien à la parentalité et de création de lien social.

Parallèlement, le succès rencontré par la Ludothèque Léopard, notamment les mercredis, met en évidence une fréquentation importante des jeunes enfants et de leurs familles.

Afin de répondre à cette demande croissante, un second Espace d'accueil adultes-enfants ouvrira ses portes le 2 septembre à l'EVE de la Fontenette. Ouvert chaque mercredi après-midi et durant la majorité des vacances scolaires, il proposera un accompagnement cohérent avec celui déjà offert le matin, tout en permettant une meilleure répartition de l'offre sur le territoire, un renforcement du soutien aux familles et un désengorgement de la ludothèque.

Ce projet sera réalisé sans coût supplémentaire pour la Ville de Carouge grâce à une réorganisation des ressources existantes.

Retour de « L'été au frais ! »

Du 29 juin au 28 août, l'opération « L'été au frais ! » accueillera le public du lundi au vendredi, de 14h à 18h, au Centre des Promenades et à la Salle du Rondeau.

Tout au long de l'été, des animations gratuites proposées par plusieurs partenaires locaux offriront au public l'occasion de profiter d'espaces rafraîchis dans une ambiance conviviale et intergénérationnelle. Jeux, ateliers créatifs et activités de mouvement doux rythmeront ces après-midis.

En soutien à l'équipe du Service des affaires sociales, une agente d'accueil sera également présente pour accompagner les participantes et participants, veiller à leur bien-être et favoriser des moments d'échange et de détente.

Cours de français au parc

Cet été, la Ville de Carouge, par l'intermédiaire de sa Commission de l'intégration et avec le soutien du BIC, renouvelle les cours de français au parc. Du 29 juin au 10 juillet, du lundi au vendredi de 16h à 18h au parc Battelle, ces cours gratuits, sans inscription et ouverts à tous les niveaux seront proposés aux adultes, avec ou sans enfants. Un encadrement professionnel sera assuré pour les enfants de 1 à 12 ans afin de faciliter la participation des parents.

Communications de Mme Molinari :

Monitoring de la zone piétonne (rue Saint-Joseph / place du Marché nord)

En juin 2025, le Conseil municipal a déposé et voté la motion n° 002-2025 demandant l'interdiction des cycles et trottinettes électriques dans la zone piétonne du Vieux-Carouge (rue Saint-Joseph et place du Marché nord).

Voilà maintenant huit mois que cette interdiction de circulation, visant les vélos et trottinettes électriques, est entrée en vigueur, pour une durée initiale d'un an conformément à l'arrêté de circulation en vigueur.

Suite à la demande de l'OCT (Office cantonal des Transports) et conformément à la réglementation en vigueur, une évaluation des mesures prises doit être effectuée. Cette évaluation doit permettre d'apprécier si la mesure est apte à améliorer la sécurité et le confort piéton, nécessaire à l'atteinte de cet objectif et proportionnée au regard des effets

sur les autres usages (art. 107, al. 5 OSR). Elle permettra également d'analyser si des ajustements ou modifications seraient pertinents ou nécessaires.

Ainsi, des questionnaires seront proposés aux usagères et usagers, commerçantes et commerçants ainsi qu'aux habitantes et habitants de la zone. En parallèle, des e-mails ont déjà été envoyés pour récolter les retours et appréciations des associations de quartier et de mobilité (ATE, Pro Vélo, TCS Genève, Mobilité piétonne, Société protectrice des piétons à Carouge, Association des habitantes et habitants du Vieux-Carouge, Intérêts Carouge et Carouge à venir). Les personnes qui ont fait part de commentaires ou suggestions à la commune depuis la mise en œuvre de l'arrêté seront aussi contactées et les services communaux plus particulièrement concernés seront consultés.

Cette démarche a été planifiée ce mois-ci pour tenir compte de l'affluence plus importante à cette période. A noter qu'afin d'éviter tout vide juridique, l'arrêté en vigueur est reconduit temporairement. Il sera remplacé par un arrêté définitif qui intégrera, le cas échéant, les mesures issues des conclusions de l'évaluation.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Suppléances de conseillères ou conseillers municipaux

Dans sa séance du mois de juin 2026, le bureau a décidé qu'un justificatif d'absence sera requis pour d'éventuelles nouvelles demandes de suppléances.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

5. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 033-2026 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 2'394'000.— TTC, (DONT CHF 113'963.— D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUÉES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL), DESTINÉ À LA MISE AUX NORMES ET À LA SÉCURISATION DU PONT DU VAL D'ARVE

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 26 mai 2026 et renvoyé en commission Entretien du domaine public.

Celle-ci s'est réunie le 2 juin 2026. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

M. Terrier n'ayant pas encore rejoint la séance, le Président ne peut pas lui demander s'il a quelque chose à ajouter au rapport.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 11 oui, 0 non et 2 abstentions.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Molinari signale que le document concernant l'ensemble des coûts du projet, y compris ceux à la charge de la ville de Genève, est disponible sur CMNet. Elle avait cité les chiffres en commission, mais ils sont désormais sur CMNet.

M. Lauret indique que le groupe socialiste soutient la délibération. Comme les discussions au sein de la commission Entretien du domaine public l'ont mis en évidence, ces travaux revêtent un caractère indispensable pour l'avenir et la qualité de ces infrastructures.

Cependant, le soutien du groupe socialiste s'accompagne d'une vigilance stricte sur deux points qu'il reste à clarifier. D'une part, une attention toute particulière doit être portée à la gestion du chantier afin de garantir le passage fluide des transports publics, sans heurts généraux. La mobilité des citoyens ne doit pas être pénalisée durant la phase de réalisation. D'autre part, M. Lauret évoque les clés de répartition entre la ville de Genève et la ville de Carouge, mais il n'en parlera pas davantage ici puisque Mme Molinari vient de préciser que les chiffres sont désormais disponibles sur CMNet. Ce sont avec ces attentions constructives mais fermes que le groupe socialiste votera en faveur de ce projet, convaincu de son utilité publique.

M. Schmutz mentionne que le groupe UDC soutiendra la délibération, bien qu'il soit à la recherche sur CMNet des deux documents qui avaient été demandés en commission et qui concernent la participation respectivement des SIG et de la ville de Genève. Il remercie le Conseil administratif de les communiquer.

Mme Molinari réitère le fait que le document sur la répartition des coûts entre la ville de Genève et la ville de Carouge figure maintenant sur CMNet. Le montant des travaux est partagé à part égale (50-50) par les deux communes, comme mentionné en commission. Quant au coût des travaux pour les SIG, ces derniers ont un contrat directement avec l'entreprise, raison pour laquelle ce coût vient « en plus » du montant total pris en charge par la ville de Genève et la ville de Carouge. C'est la raison pour laquelle il n'a pas été mis sur CMNet.

M. Voignier revient sur un point qu'il avait évoqué en commission : l'attention qu'il faudra porter à l'emprise de chantier. L'administration a mentionné qu'il sera fait en sorte que l'ensemble de l'emprise de chantier soit situé sur la commune de Genève, ce dont M. Voignier se réjouit. Il tenait malgré tout à rendre attentif le Conseil administratif sur le fait que les emprises des chantiers doivent être modérées et, surtout, que les remises en état doivent être réalisées plus rapidement une fois les chantiers terminés. De plus, il conviendra de veiller à la mobilité piétonne durant le chantier. Cet endroit est en effet fréquenté notamment par des enfants et des familles, d'autant plus en été. Souvent, dans le cadre des chantiers, le piéton est le parent pauvre – par exemple, l'on déplace facilement les passages piétons. M. Voignier avait été rassuré sur ce sujet en commission, mais il tenait à le souligner ici.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

6. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 034-2026 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 987'000.— (DONT CHF 47'000.— D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUÉES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) POUR LA MISE EN PLACE DE MESURES D'URGENCE LIÉES À LA SÉCURITÉ INCENDIE DANS LE PARKING VIBERT, SISE 10 RUE VIBERT, PARCELLE N° 2126, 2213, 3017, PROPRIÉTÉ DE LA VILLE DE CAROUGE

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 26 mai 2026 et renvoyé en commission Constructions et logements.

Celle-ci s'est réunie le 9 juin 2026. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la vice-présidence de la commission.

Le Président suppose que M. L. Antonioli, qui est excusé ce soir, n'aurait rien eu à ajouter au rapport.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 12 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Sana-Oppliger indique que le groupe des Verts soutiendra la présente délibération et la suivante (délibération administrative 035-2026), les deux étant liées. Dans la mesure où il a été clairement expliqué par l'administration et le conseiller administratif, M. Mützenberg, que la responsabilité de la Commune serait engagée en cas d'incendie, la Ville ne peut pas prendre de risque et doit initier les démarches le plus rapidement possible. Le groupe des Verts a été rassuré sur le fait que les sprinklers peuvent être installés rapidement, soit dans un délai d'environ six mois. Leur installation malgré les travaux qui seront réalisés par la suite dans le parking Vibert a donc du sens, étant encore précisé que, sous l'angle de la responsabilité de la Commune, il est crucial d'avoir entamé la procédure et pris des mesures pour se prémunir contre toute accusation d'inaction en cas de sinistre. Le groupe des Verts a également pris bonne note que les sprinklers qui seront installés seront réutilisés dans la mesure du possible – pourquoi pas comme brumisateurs... Enfin, il a été mentionné en commission que la Fondation immobilière de la Ville de Carouge prendrait des mesures pour que les locataires évacuent les pneus qu'ils stockent dans le parking, sachant que ce stockage est interdit car il peut faciliter les départs de feu. Pour toutes ces raisons, le groupe des Verts soutiendra cette délibération, ainsi que la prochaine.

M. Agnesina annonce que le groupe socialiste, comme le groupe des Verts, a été convaincu par les arguments développés lors de la commission Constructions et logements, pour les raisons qui viennent d'être évoquées. Au vu des récents événements, la sécurité incendie est primordiale. Il est urgent de procéder à la mise aux normes des deux parkings. M. Agnesina évoque également la bienfacture des travaux à réaliser. Enfin, il s'agit d'un aménagement pérenne, ce qui signifie que l'argent ne sera pas jeté par les fenêtres et qu'il sera, au contraire, bien investi dans la sécurité des usagers et usagères. En conclusion, le groupe socialiste approuvera cette délibération et la suivante.

M. J.-M. Antonioli mentionne que le PLR votera également cette délibération et la délibération 035-2026, pour les raisons évoquées par ses préopinants mais aussi pour la raison suivante. Ces vingt dernières années, des feux de parking ont malheureusement eu lieu à quatre reprises, que ce soit dans des parkings privés ou publics. Contrairement à un feu d'appartement, qui peut ne toucher qu'un locataire ou deux, c'est l'ensemble du parking qui est touché en cas d'incendie. Cela signifie que, du jour au lendemain, aucun usager ne peut plus utiliser son véhicule, qu'il s'agisse d'une moto, d'une voiture ou d'un vélo.

M. Schmutz signale que le groupe UDC soutient cette délibération. Le système de sécurité incendie et les sprinklers doivent être mis aux normes.

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus et que Mme Merle ne répètera pas, le groupe Le Centre-Vert'libéraux soutiendra cette délibération ainsi que la suivante.

M. Voignier rappelle que la commission a parlé des véhicules électriques et du fait que des dispositions devront être prises pour que ce type de véhicules ne soit plus garé dans le parking souterrain. En effet, il est impossible d'éteindre un véhicule électrique en feu et la chaleur thermique ferait céder la dalle. M. Voignier votera bien évidemment la délibération, mais il tenait à attirer l'attention sur ce point délicat, sachant qu'il faudra aller

dire aux personnes de garer ailleurs leur véhicule électrique alors que l'utilisation de ce type de véhicules est largement prônée – ces deux discours sont plutôt contradictoires.

Comme mentionné en commission, M. Mützenberg rappelle que le Conseil administratif, par le biais de la Fondation des parkings, a pris les devants en adressant d'ores et déjà un courrier aux locataires afin d'identifier les propriétaires de voitures électriques, lesquelles seront relogées dans d'autres parkings de la Commune. Il s'agit en effet des véhicules les plus à même de provoquer un départ de feu. Le Conseil administratif ne manquera pas de tenir informé le Conseil municipal de la suite du dossier.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la délibération.

La délibération est approuvée par 28 oui, 0 non et 1 abstention.

7. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 035-2026 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 1'409'000.— (DONT CHF 67'000.— D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUÉES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) POUR LA MISE EN PLACE DE MESURES D'URGENCE LIÉES À LA SÉCURITÉ INCENDIE DANS LE PARKING SARDAIGNE, SISE 28 RUE JACQUES-DALPHIN, PARCELLE N° 268, PROPRIÉTÉ DE LA VILLE DE CAROUGE

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 26 mai 2026 et renvoyé en commission Constructions et logements.

Celle-ci s'est réunie le 9 juin 2026. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la vice-présidence de la commission.

Le Président suppose que M. L. Antonioli, qui est excusé ce soir, n'aurait rien eu à ajouter au rapport.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 12 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président soumet au vote la délibération.

La délibération est approuvée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

8. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 045-2026 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À UN CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 9'497'000.— TTC (DONT CHF 365'235. — D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUÉES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PREMIÈRE ÉTAPE DE L'AVENUE DE LA PRAILLE (MISE EN ŒUVRE DU MEP POUR LES ESPACES PUBLICS DE L'ÉTOILE)

Mme Molinari introduit le sujet. La ville de Carouge arrive aujourd'hui à une étape importante d'un projet que ce Conseil municipal connaît bien : le réaménagement de l'avenue de la Praille et de ses espaces, au cœur du développement du quartier de l'Étoile. À ce titre, le Conseil administratif soumet au Conseil municipal la délibération relative au crédit de réalisation pour la première étape de ce réaménagement, pour un montant total de CHF 9'497'000.- TTC.

Il y a un peu plus d'une année, le Conseil municipal a accepté un crédit d'étude pour poser les bases de cette transformation (DA 200-2025). Ce travail a été mené dans la continuité des mandats d'étude parallèles (DA 130-2023), en concertation avec les services communaux et cantonaux. Il s'inscrit dans la continuité de la concession pour le tunnel sous l'avenue de la Praille, approuvée par le Conseil municipal en 2023 (DA 117/118-2023) et conduit le Conseil municipal aujourd'hui à présenter un projet abouti, déposé en autorisation de construire, prêt à entrer en phase de réalisation qui permettra de concrétiser l'aménagement de cette partie de la ville.

Dans ce cadre, le projet a fait l'objet d'une estimation détaillée des coûts, incluant les travaux et les honoraires de suivi. Le crédit proposé intègre les aménagements de surface qui sont pensés pour favoriser le bien vivre ensemble et la prise en compte de l'adaptation aux changements climatiques grâce à la présence de végétation. L'espace public est aussi organisé pour accueillir les déplacements en mobilité active et des transports publics. Le crédit comprend également les travaux liés au sous-sol et au caractère spécifique du secteur de l'Etoile avec des interfaces complexes, avec les projets du tunnel ou la remise à ciel ouvert de la Drize, ainsi que les contraintes liées à une réalisation par étapes du quartier. Enfin, le budget intègre également les prestations du personnel communal, activées à hauteur de CHF 365'235.-, conformément aux pratiques comptables en vigueur.

Ce projet s'inscrit dans une vision d'ensemble du secteur de l'Etoile qui sera un pôle majeur de l'agglomération carougeoise et qui répond à une logique de planification par étapes, nécessitant une coordination étroite entre espaces publics, infrastructures et constructions en cours. Dans ce contexte, les espaces publics jouent un rôle essentiel pour apporter cohérence, qualité et attractivité à l'ensemble du quartier.

Il s'agit ainsi d'un investissement structurant, qui intervient à un moment charnière du développement du quartier et qui répond à plusieurs enjeux simultanément :

- accompagner l'arrivée progressive de nouveaux habitants et habitantes et usagers et usagères dans le quartier ; à l'horizon 2029, environ 1'000 habitants et habitantes vivront à proximité directe de cette avenue, 5'000 à terme ;
- coordonner intelligemment les travaux avec les infrastructures majeures, notamment le tunnel, afin d'éviter des interventions successives plus coûteuses ;
- créer d'emblée un espace public fonctionnel, apaisé et durable, limitant les adaptations ou corrections ultérieures et offrant aux actuels et futurs habitants et habitantes un cadre de vie agréable, malgré les travaux qui se dérouleront sur plusieurs années dans le secteur de l'Etoile avec les autres développements à venir, dont la Tour F.

Enfin, ce projet bénéficie de financements extérieurs attendus, notamment dans le cadre du Projet d'agglomération ainsi que de fonds intercommunaux (FIA, FIE). Ces apports – estimés à environ CHF 4,5 millions - contribuent à réduire fortement la charge nette pour la Commune et à optimiser l'effort d'investissement. A noter que le crédit sollicité aujourd'hui couvre un périmètre important de par sa taille et les enjeux mentionnés.

En synthèse, il s'agit d'un projet présentant un degré de maturité élevé, une planification coordonnée avec les infrastructures structurantes et un cadre financier intégrant un subventionnement important. Pour toutes ces raisons, le Conseil administratif invite le Conseil municipal à soutenir cette délibération.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission PAV.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Lendaro recommande de transmettre à la commission le coût d'entretien par la suite de ces infrastructures et aménagements.

M. Baertschi fait part d'une première interrogation. Il a été annoncé en commission que l'Etat prendrait à sa charge l'aménagement de la Drize. Sur le plan qui est fourni, une espèce d'appendice se trouve à l'emplacement de la Drize. Des travaux structurels sur ouvrage (pont de la Praille) sont prévus pour CHF 700'000.-. Le groupe socialiste souhaiterait avoir des précisions à ce sujet, afin de savoir dans quelle mesure l'Etat participera à ces coûts. La seconde question concerne la zone alluviale, qu'il est difficile de distinguer sur le plan et qui fera vraisemblablement l'objet d'une autre délibération, sachant que de nombreux arbres seront plantés. Il serait intéressant d'apporter en commission des informations sur la mise en œuvre de cet aménagement, étant précisé que le crédit soumis ce soir se monte déjà à presque 10 millions de francs et qu'il ne s'agit que du début des différents travaux.

M. Moya relève que la délibération concerne notamment la remise à ciel ouvert de la Drize. Il a été approché par des citoyennes et citoyens carougeois, qui s'inquiètent de ces travaux et de leur impact sur un écosystème unique et fragile. Il recommande de suivre attentivement, tout au long du projet, les travaux de mise à ciel ouvert et leur impact sur le cours d'eau. Pour citer un exemple, de la terre est actuellement déposée sur le cours d'eau, dont le flux coule dans de simples tuyaux. L'on peut se demander si le nécessaire est fait pour l'écosystème. Même si ces travaux sont portés par le Canton, M. Moya considère que la Ville de Carouge a un rôle à jouer pour préserver cet écosystème. Il transmettra au Conseil administratif des photos sur les interventions en cours qui illustrent l'inquiétude de ces Carougeois et Carougeoises.

M. Kupferschmid émet la recommandation de coordonner les travaux le mieux possible avec ceux du tunnel, pour gagner en durée et en coûts des travaux.

M. Calame revient sur un sujet qui lui est cher : l'accessibilité à travers les chantiers. Il serait heureux que le trajet soit le plus confortable et accueillant possible. Bien que des efforts soient fournis, la taille des chantiers entraîne actuellement un certain gymkhana – il vaut mieux être jeune et en forme pour se déplacer dans ce secteur. Il s'agit aussi d'une question d'image de la commune, sachant que les chantiers vont durer longtemps et qu'il s'agit là de l'entrée de Carouge en venant de la gare de Lancy-Pont-Rouge.

M. Lendaro rejoint la recommandation de M. Kupferschmid. Le groupe PLR souhaite en outre que le détail des coûts soit donné en commission.

9. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 046-2026 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 268'000.— (DONT CHF 12'790.— D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUÉES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) POUR L'AGRANDISSEMENT DU PRÉAU DU GROUPE SCOLAIRE DU VAL-D'ARVE, SISE 13 RUE DANIEL-GÉVRIL, PARCELLE N° 3467, PROPRIÉTÉ DE LA VILLE DE CAROUGE

M. Mützenbergh introduit le sujet. La délibération présentée ce soir pour la réalisation de l'agrandissement du préau du groupe scolaire du Val-d'Arve s'inscrit dans la continuité de la délibération 083-2022 qui entérine l'acceptation, par la ville de Carouge, de la cession gratuite par la société Amerigo SA d'une parcelle de 133 m² située à l'arrière du bâtiment de logements réalisé au 42 route de Veyrier. Cette parcelle limitrophe au préau de l'école du Val-d'Arve représentait une opportunité précieuse d'étendre la cour de récréation de l'école du Val-d'Arve, cette école ayant subi une forte progression de ses effectifs sur les

dernières années, avec 430 élèves inscrits pour la rentrée 2026. Les travaux du 42 route de Veyrier étant achevés, la ville de Carouge peut maintenant entreprendre cet aménagement qui va amener une zone ombragée adaptée à tous les âges et bienvenue dans ce préau très minéral. Le projet prévoit un espace planté de deux arbres et d'arbustes en pied de façade du nouveau bâtiment. Il sera équipé d'éléments simples d'assise et de jeu en bois massif, adaptés à la surface disponible. Le sol, désimperméabilisé, sera ici revêtu de copeaux afin de répondre aux risques de chute et permettre un développement optimal des arbres en préservant leur système racinaire du piétinement. Cet aménagement a été porté par l'atelier Objectifs – dont M. Barro, ancien conseiller municipal, est associé – et les services techniques de la Ville de Carouge, et a été développé en concertation avec la direction d'établissement de l'école du Val-d'Arve.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

M. Baud annonce que le groupe UDC accepte sans retenue cette délibération. Il est primordial que les enfants profitent au maximum des espaces mis à leur disposition. Le groupe UDC se réjouit que le préau soit agrandi pour améliorer l'espace récréatif. En revanche, il insiste lourdement sur le fait qu'il n'acceptera aucun dépassement de budget et qu'il sera attentif et intraitable sur les dépenses publiques. Ces dépassements systématiques ne sont pas une fatalité. Il serait enfin temps de stopper ces spirales infernales où l'on pioche allègrement dans les poches du contribuable.

M. Etienne indique que le parti socialiste salue le dépôt de cette délibération, qui vise à agrandir un préau d'école. L'espace offert aux élèves sera bien plus confortable. Le parti socialiste salue en outre la cession de la parcelle en limite de l'école, en lien avec la construction de l'immeuble et qui permet cet agrandissement. M. Etienne note également que la plantation de deux arbres apportera de la végétation dans un préau qui est largement minéralisé. Comme la délibération sera votée sur le siège, M. Etienne fait part d'une recommandation à propos des copeaux. Ceux-ci présentent l'avantage d'éviter le piétinement au pied des arbres. Mais, au fil du temps, avec la pluie, ils deviennent de la matière organique. Il faut donc souvent les remplacer pour éviter qu'ils ne pourrissent. Par ailleurs, M. Etienne s'interroge sur la délimitation entre le nouvel immeuble et la cour de l'école. Le dialogue entre la construction et les arbustes sera-t-il maintenu ? Ou s'agira-t-il de vitres et d'un mur plein ? De plus, il faudra veiller à ce que la palissade du côté du restaurant soit de qualité, et éviter du bois qui s'écroule au bout de quelques années.

M. Calame souhaite savoir à quelle échéance est prévue l'ouverture de l'agrandissement du préau.

M. Mützenberg remercie les intervenants pour leurs questions et recommandations. En ce qui concerne la palissade, le plan qui a été fourni au Conseil municipal montre que les arbustes sont situés le long du bâtiment, devant les vitres du restaurant. De l'autre côté, une palissade existe déjà. Elle va jusqu'au bord du bâtiment. Une autre palissade ne sera pas ajoutée. Concernant ensuite les échéances, le Conseil administratif a bon espoir, si le Conseil municipal vote la délibération ce soir, que le chantier démarre à l'automne 2026, puisque le projet est déjà ficelé. Les travaux devraient durer trois mois.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la délibération.

La délibération est approuvée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

10. MOTION MO 005-2025 R : « CRÉATION D'UN PASSPORT CAROUGELOIS »

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 13 novembre 2025 et renvoyé en commission Sports et loisirs.

Celle-ci s'est réunie les 3 février et 2 juin 2026. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à Mme Uldry si elle a quelque chose à ajouter au rapport.

Mme Uldry répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la motion par 12 oui, 0 non et 0 abstention.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Boudet Anthamatten mentionne que le groupe des Verts soutiendra la motion. Les échanges en commission ont été riches et ont permis d'aboutir à la proposition faite ce soir, qui consiste à offrir un chèque aux jeunes Carougeois primo-adhérents dans des clubs carougeois. Toutes les discussions ont été menées dans l'objectif d'inciter les jeunes à faire du sport. Avec cette proposition, cet objectif devrait être atteint. Le bilan qui sera tiré au bout d'une année de mise en œuvre du PassPort permettra de savoir si le nombre de jeunes primo-adhérents dans les clubs carougeois a augmenté.

Au nom du groupe socialiste, M. Moya relève lui aussi la richesse des échanges en commission Sports. Cette motion est simple, elle vise à encourager les jeunes à accéder au sport. Elle a été élaborée avec prudence et dans un esprit de responsabilité financière afin que le dispositif puisse être pérennisé. Parce qu'elle constitue un investissement pour la jeunesse, le groupe socialiste encourage le Conseil municipal à la soutenir.

M. Voignier abonde dans le sens de ses préopinants. La commission a été intéressante et a permis un véritable échange. Elle a démontré que, sur certains dossiers, tous les partis peuvent aller dans le même sens. M. Voignier souligne ensuite qu'un débat a eu lieu pour figer la ligne budgétaire, dans le souci de garantir le financement, à un moment où les budgets deviennent serrés. Cette proposition a été acceptée sans que le groupe PLR n'ait besoin de déposer un amendement. M. Voignier a également retiré un autre amendement parce que les commissaires ont réussi à se mettre d'accord. Il relève en outre la qualité des explications fournies en commission. Enfin, il est d'avis qu'un bilan sera utile. Si le dispositif s'avère positif, le Conseil municipal aura sans doute envie d'aller un peu plus loin. En conclusion, M. Voignier tient à remercier les auteurs de la motion et invite l'ensemble du Conseil municipal à approuver la motion.

M. Schmutz indique que le groupe UDC, qui est bien sûr favorable au sport pour les jeunes, soutiendra la motion. Comme l'ont relevé ses préopinants, le travail en commission a été très positif et constructif. Le montant qui a été mis à disposition semble cohérent. L'analyse au bout d'une année permettra de voir si la mesure doit être pérennisée, en augmentant éventuellement la somme.

M. Mützenberg remercie les membres du Conseil municipal de leurs interventions. Il souligne que la bonne entente au sein de la commission a grandement facilité le travail de l'administration, qui a pu, grâce aux objectifs qui ont été fixés, travailler sur une version

finale qui sera prochainement proposée au Conseil administratif *in corpore*. M. Mützenberg tenait à remercier les commissaires pour ce dialogue qui a été particulièrement positif.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la motion.

La motion est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

11. MOTION MO 012-2026 R : « TERRAINS DE PADEL »

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 30 avril 2026 et renvoyé en commission Sports et loisirs.

Celle-ci s'est réunie le 2 juin 2026. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à Mme Uldry si elle a quelque chose à ajouter au rapport.

Mme Uldry répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement le renvoi de la motion au Conseil administratif par 12 oui, 0 non et 0 abstention.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion.

M. Piguet salue la qualité des échanges lors de la commission Sports – qui est visiblement une commission consensuelle. Le groupe socialiste croise les doigts pour que cette infrastructure soit prochainement mise à disposition de la population carougeoise. Il remercie les motionnaires et salue également le travail de l'administration. Concernant les modalités d'exploitation, qui ont été présentées en commission, le partenariat associatif trouve grâce aux yeux du groupe socialiste puisqu'il présente l'avantage d'un bon équilibre entre la sécurité financière et l'utilisation de cette infrastructure à des fins d'utilité publique.

M. Schmutz mentionne que le groupe UDC soutiendra la motion, en invitant le Conseil administratif, quand il aura trouvé un terrain, à faire en sorte que la gestion soit entièrement communale. S'agissant de l'argent des contribuables, la gestion du terrain de padel doit en effet être assumée par la Commune elle-même, et non pas par un partenariat avec le privé.

M. Voignier rappelle qu'il n'était pas favorable au renvoi en commission – les commissaires ont rapidement compris ce qu'était le padel et qu'il ne se pratiquait pas sur l'eau. Le risque était de faire une commission, qui coûte un certain montant, pour finalement pas grand-chose. Il tient ici à remercier la présidente de la commission et le conseiller administratif délégué aux sports qui ont su gérer ces deux commissions en une, rendant ainsi la séance rentable. Pour le reste, M. Voignier soutiendra bien évidemment la motion.

Mme Boudet Anthamatten rejoint ses préopinants. Le groupe des Verts soutient le projet de terrain de padel. Il souhaite néanmoins rendre attentif le Conseil administratif sur les coûts générés. Ce sport est en effet relativement onéreux. Il s'agit d'un sport intéressant et en vogue, mais le groupe des Verts invite le Conseil administratif à prévoir des plages horaires moins chères ou même gratuites pour les jeunes Carougeoises et Carougeois, afin que ce sport soit véritablement accessible à tous et à toutes.

M. Mützenberg indique que les recommandations – notamment celle sur les associations et celle sur les coûts, qui peuvent sembler contradictoires mais qui pourraient fonctionner si le dispositif est bien structuré – seront bien prises en considération. L'administration est déjà en train d'étudier d'éventuels lieux. Comme il n'est pas simple d'en trouver, le Conseil administratif ne fera pas de promesses, mais il espère pouvoir revenir auprès du Conseil municipal avec quelques propositions. M. Mützenberg ajoute que de nombreux communiens, et notamment des associations, avaient approché la Commune avant-même le dépôt de la motion. Cela montre que l'aménagement d'un terrain de padel répondrait à un besoin de la population. M. Mützenberg a déjà transmis en amont les informations aux associations concernées.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la motion.

La motion est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

12. MOTION MO 019-2026 P : « POUR UNE APPLICATION CONFORME DU DROIT CANTONAL DANS LES PISCINES MUNICIPALES DE CAROUGE »

Comme le veut l'usage lorsque les textes sont courts, le Président demande au secrétaire de donner lecture de la motion, avant de passer la parole aux auteurs du texte pour une brève présentation.

Le secrétaire donne lecture de la motion :

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Considérant :

- *l'entrée en vigueur de la loi sur les piscines et bains publics (LBains) (13276) (F 3 30) au 30 mai 2026 ;*
- *que l'exploitant du bassin répond du respect des dispositions de la loi précitée ;*
- *que la loi prévoit qu'il est interdit de se baigner dans les bassins sans porter de tenue de bain appropriée et spécifique à la natation ;*
- *que la loi précise que les seules tenues autorisées dans les bassins sont les maillots de bain une ou deux pièces dont la longueur maximale arrive au-dessus des genoux et laissant les bras nus ;*
- *que la piscine de Carouge tolère des maillots ne satisfaisant pas aux exigences de la loi, dont le burkini ;*
- *que le règlement municipal est actuellement appliqué de manière non conforme au droit cantonal ;*
- *que les vêtements trop grands risquent de souiller l'eau et de poser des problèmes de sécurité lorsqu'il s'agit de porter secours en utilisant notamment un défibrillateur ;*
- *qu'il convient de rappeler que toutes les personnes respectant la loi cantonale sont les bienvenues dans nos piscines.*

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

1. à prendre dans les plus brefs délais toutes les mesures nécessaires pour faire cesser des pratiques devenues non conformes au droit cantonal dans nos piscines municipales

2. à instruire le personnel sur les exigences résultant de la nouvelle loi 13276, y compris celles relatives aux tenues de bain

3. à adapter, le cas échéant, le règlement de la piscine municipale afin de le rendre pleinement conforme au droit cantonal, tout en prévoyant une exception pour les vêtements de protection anti-UV destinés à des fins médicales ou de prévention sanitaire, dans le respect des dispositions légales applicables

4. à renoncer à tout recours judiciaire dont le coût serait supporté par les finances communales et qui viserait à contester l'application de la loi cantonale.

Le groupe UDC

Date du dépôt : Carouge, le 10 juin 2026

M. Schmutz explique que le groupe UDC a déposé cette motion, en anticipation et suite au recours, pour que la Commune respecte les décisions du Grand Conseil, étant souligné qu'elle a la possibilité d'autoriser les vêtements de protection anti-UV – ce que le Conseil administratif n'a pas précisé dans ses communications – destinés à des fins médicales. Toutes les demandes du groupe UDC sont faites pour que l'hygiène dans les bassins des piscines communales soit respectée. Il attend le soutien du Conseil municipal. En cas d'acceptation, la motion serait renvoyée en commission Sports, pour pouvoir avoir une discussion ouverte.

Le Président constate que plusieurs membres du Conseil municipal demandent la parole. Il rappelle qu'il s'agit maintenant de la discussion sur la prise en considération de la motion, et non pas du débat de fond. Il les remercie de respecter cette règle.

M. Robert est, en règle générale, adepte de la concision. Toutefois, il demandera au Président de lui donner un peu de latitude pour développer son argumentation, quand bien même le groupe PLR ne s'exprimera que sur la prise en considération. Il prend les devants car, en cette période footballistique, il voudrait épargner au Président d'avoir à sortir un carton jaune ou rouge, comme il s'est lui-même permis de le faire il y a deux jours en commission. Tout d'abord, il reconnaît une grande vertu à ses collègues de l'UDC, c'est qu'avec eux, on ne s'ennuie pas. Il leur reconnaît aussi cette capacité à amener, dans cette enceinte communale, des débats fédéraux ou cantonaux. Il y a un mois, c'était l'initiative constitutionnelle fédérale, aujourd'hui c'est une loi cantonale. Il y a donc peut-être deux façons de faire de la politique au niveau communal. L'une, comme le groupe PLR et d'autres groupes autour de cette table, consiste à faire abstraction des postures politiques qu'adoptent parfois leurs partis respectifs au niveau fédéral et cantonal, et se concentrer sur ce qu'ils estiment être l'intérêt carougeois. Et l'autre consiste à importer au niveau communal des postures souvent clivantes, dont M. Robert n'est pas certain qu'elles répondent aux préoccupations des citoyens carougeois et qui ne lui semblent en tout cas guère conformes à ce qu'on appelle « l'esprit de Carouge ».

Dans l'esprit de Carouge – M. Robert l'observe depuis un an –, les membres du Conseil municipal essaient, malgré leurs divergences, de privilégier ce qui les rapproche plutôt que de mettre en exergue ce qui les sépare. M. Robert en vient à l'objet. Le Conseil municipal n'est pas ici pour discuter du bien-fondé de cette loi cantonale, mais il faut malgré tout relever que cette loi, formidable, n'a pas prévu d'exceptions. Le groupe UDC a appris, comme M. Robert, en lisant les nouvelles, le cas de gardiens de piscine désarmés face à des parents et des grands-parents qui avaient jugés bon d'équiper leurs enfants, à la peau fragile, de tenues longues. Ils ne savaient pas comment respecter cette loi qui ne leur permet pas ce genre de dérogations. Il appartiendra à la Chambre constitutionnelle de se prononcer.

Contrairement au régime ordinaire en matière de procédure administrative, le recours auprès de la Chambre constitutionnelle n'a pas d'effet suspensif. Cela signifie que la loi, qui a été promulguée le 29 mai 2026 et qui donc est entrée en vigueur le 30 mai 2026, déploie théoriquement ses effets. M. Robert aborde maintenant la motion. À titre personnel, il votera contre la prise en considération, pour des motifs juridiques. S'il dit « à titre personnel », c'est parce que, comme le dit l'adage « deux juristes, trois opinions », on peut ne pas partager son point de vue et on peut avoir d'autres considérations politiques. Il trouve qu'il est légitime de poser cette question. Il croit simplement que le moyen utilisé n'est pas le bon. Il aurait compris une question ou une interpellation du Conseil administratif, mais pas une motion. Il faut garder à l'esprit le partage des compétences entre le Conseil administratif et le Conseil municipal. Il y a moins de deux mois, une présentation a été faite par le service des affaires communales, qui a rappelé le partage des compétences (article 30, respectivement article 48 de la loi sur l'administration communale).

M. Robert estime qu'on n'a pas à déposer des motions dans des domaines qui relèvent de l'appréciation du seul Conseil administratif. La première invite, « prendre dans les plus brefs délais toutes les mesures nécessaires pour faire cesser des pratiques devenues non conformes au droit cantonal dans nos piscines municipales », concerne une compétence du Conseil administratif, qui a la gestion de la Commune et qui en plus, selon l'article 49 LAC, est chargé des pouvoirs de police. Pour ce qui est de la deuxième invite, « instruire le personnel sur les exigences résultant de la nouvelle loi », M. Robert souligne que la gestion du personnel relève uniquement du Conseil administratif. Il n'appartient pas au Conseil municipal de se prononcer sur cet objet. Quant à la troisième invite, « adapter le cas échéant, le règlement de la piscine municipale », il y a en réalité deux règlements, un pour chaque piscine à Carouge. Ces deux règlements ont été adoptés par le Conseil administratif. Certes, le Conseil municipal a la compétence pour adopter les règlements. Il peut adopter un règlement, mais lorsqu'il ne le fait pas, cela devient une compétence du Conseil administratif. Sur les cinquante-cinq règlements carougeois, cinquante ont été adoptés par le Conseil administratif. Les motionnaires suggèrent-ils que le Conseil municipal doit reprendre cette compétence et statuer sur les piscines ? Enfin, la quatrième invite, « renoncer à tout recours judiciaire », empiète sur l'appréciation du Conseil administratif. Ce n'est pas au Conseil municipal de décider s'il faut faire recours ou non. Le Conseil administratif prend ses responsabilités. Il assume la responsabilité politique de ses actes. Ce n'est pas au Conseil municipal de s'y substituer. En conclusion, M. Robert proposerait aux motionnaires de retirer la motion et de poser une question en lieu et place, ce qui lui paraîtrait légitime.

Mme Sana-Oppliger annonce que le groupe des Verts refusera la prise en considération de la motion. Elle ne reviendra pas sur les raisons juridiques que M. Robert a très bien exposées. C'est désormais à la Chambre constitutionnelle de trancher cette question. La motion n'a pas lieu d'être. Par ailleurs, s'agissant des risques de « souiller l'eau », il conviendrait peut-être de demander aux hommes de ne pas porter de slips sous leurs shorts de bains. Qu'en 2026 encore, l'Etat dicte aux femmes comment elles doivent s'habiller, cela devient un peu fatigant. En outre, ce serait aux maîtres-nageurs de vérifier si une personne a un certificat médical ? Il s'agit d'informations personnelles, les maîtres-nageurs ne sont pas des médecins. Veut-on dévoiler ses problèmes de santé à un maître-nageur, parce qu'on doit porter en t-shirt ? Tout cela est bien trop intrusif. Carouge a toujours été une ville ouverte et devrait le rester, à tout le moins tant que la justice ne lui dit pas de faire différemment.

M. Piguet indique que le groupe socialiste ne prendra pas non plus en considération la motion, pour les raisons que le magistrat en charge des sports a expliquées plus tôt. Cette loi est hautement problématique. Pour le groupe socialiste, le fait qu'elle soit contestée par l'Exécutif lui-même rend impossible toute entrée en matière sur la motion.

M. Piguet ajoute que la quatrième invite est caduque puisque le recours a été déposé. Et la troisième invite est la raison-même pour laquelle le recours a été déposé.

M. Schmutz a bien écouté les positions de certains groupes. Le groupe UDC n'est pas surpris de ces réactions. Il rend M. Robert attentif au fait que la discussion sur la prise en considération n'est pas un débat. Le groupe UDC reste sur sa position et ne basculera pas sa motion en question orale. Par ailleurs, il demande au Conseil administratif d'appliquer la loi à Carouge jusqu'à ce que la justice rende sa décision, comme M. Robert l'a dit.

M. Guinchard rappelle que l'amendement au projet de loi, qui est non discriminatoire, a été présenté par Le Centre et soutenu par la droite, Le Centre, ainsi que le MCG et LJS. La gauche, soit les Verts et les socialistes, l'a refusé. La loi était soumise à référendum. La gauche n'a pas voulu lancer le référendum et a attendu que la loi entre en vigueur pour faire recours. Les communes qui ont fait recours sont en effet dirigées par des conseils administratifs majoritairement de gauche. Si la gauche était opposée à la loi, elle aurait dû lancer le référendum et récolter les signatures.

M. Calame a écouté attentivement les différentes interventions. Des éléments ont été apportés en amont par le Conseiller administratif, dont un qu'il a retenu avec attention : l'application jusqu'à ce jour à la piscine de Carouge ne posait pas de problème. Il s'agit peut-être d'un élément à prendre en compte avant d'aller chercher des problèmes où ils ne se trouvent pas.

M. Terrier souhaite intervenir sur la forme et non pas sur le fond. Le Conseil municipal a appris par la presse que le Conseil administratif avait déposé un recours contre cette loi. Il n'a donc pas pu donner son avis sur ce sujet. Il existe peut-être des dispositions qui expliquent cette manière de procéder. Si c'est le cas, M. Terrier l'acceptera. En tant qu'ancien membre de l'Assemblée constituante, il est respectueux des pratiques institutionnelles.

M. Mützenberg répond que la première raison est une question de compétences, comme l'a mentionné M. Robert. Les deux règlements des piscines municipales sont de la compétence du Conseil administratif. Dès lors, il revient au Conseil administratif d'apprécier l'opportunité de déposer un recours. M. Mützenberg signale ensuite que, dans les communications du Conseil administratif, il a informé le Conseil municipal du recours – M. Terrier n'avait pas encore rejoint la séance. S'il n'a pas pu le faire plus tôt, c'est parce que les délais pour former recours obligent à agir dans un temps limité. Le recours a été déposé ce lundi et M. Mützenberg a informé le Conseil municipal à la première occasion qu'il a eue.

Par ailleurs, M. Mützenberg souhaite relever un point juridique, sans se positionner en aucune manière sur la motion elle-même. En complément des propos de M. Robert, il attire l'attention du Conseil municipal sur la troisième invite de la motion de l'UDC. La demande de prévoir « des exceptions pour les vêtements de protection anti-UV destinés à des fins médicales » est techniquement impossible à mettre en œuvre, dans la mesure où les débats au Grand Conseil ont spécifiquement porté sur cette question. La conseillère d'Etat en charge du DIN avait soumis, au nom du Conseil d'Etat, un amendement prévoyant que « demeurent réservés les vêtements anti-rayonnements ultraviolets adaptés à la natation ». Cet amendement a été rejeté par 60 voix contre 37. Dans l'esprit de la loi et conformément à la logique juridique, il serait techniquement impossible d'aller à l'encontre de cette décision du Grand Conseil.

M. Mützenberg n'a pas développé les arguments du recours, mais l'autonomie communale et le droit d'être entendu ont été soulevés. Dans le contexte actuel des discussions sur les transferts de tâches du Canton aux communes, le Conseil administratif a jugé extrêmement important que la ville de Carouge garde ses prérogatives et que le Canton soit informé que le Grand Conseil ou le Conseil d'Etat ne peuvent pas imposer systématiquement ce qu'ils veulent à la Commune.

M. Voignier constate que la tendance est un refus d'entrer en matière sur la motion et qu'il n'y aura donc pas de débat après le vote sur la prise en considération. Puisqu'il ne pourra pas s'exprimer ensuite, il souhaite inviter maintenant le Conseil administratif à être attentif à l'hygiène dans les bassins – il a été évoqué plus tôt les slips portés sous les maillots de bain des messieurs. M. Voignier aurait pris la motion en considération pour qu'une discussion puisse avoir lieu sur les règlements. Il a bien entendu les différents aspects juridiques, mais puisqu'il n'y aura pas de débat après le vote sur la prise en considération, il tenait à inviter le Conseil administratif à revoir les règlements des piscines, en matière d'hygiène.

M. Baertschi abonde dans le sens de M. Voignier. Selon lui, ce qui pollue un peu la situation, c'est aussi le débat sur la laïcité, qui provoque des clivages même au sein des différents groupes. Il pense lui-même souvent à des Luc Ferry en France, au parti socialiste, qui ont obtenu la laïcité. Ce sont des points sur lesquels notamment la gauche devra continuer à se défendre. M. Baertschi relève ensuite que l'ouverture de la piscine est prévue pour le mois de mai 2028. D'ici là, il reste le temps de rouvrir cette discussion en commission.

Le Président suggère au Conseil administratif, quand un recours devient officiel, d'envoyer un courriel aux conseillers municipaux pour les en informer, avant que la presse ne s'en empare. Il s'agit d'une simple proposition qui, il l'espère, est soutenue par l'ensemble du Conseil municipal.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la prise en considération.

La prise en considération est refusée par 20 non, 7 oui et 2 abstentions.

13. MOTION MO 020-2026 P : « POUR UNE VILLE QUI S'ENGAGE POUR LA SANTÉ DE SES HABITANT.E.S : CANDIDATURE AU LABEL ET AU PRIX « COMMUNE EN SANTÉ » »

Comme le veut l'usage lorsque les textes sont courts, le Président demande au secrétaire de donner lecture de la motion, avant de passer la parole aux auteurs du texte pour une brève présentation.

Le secrétaire donne lecture de la motion :

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Exposé des motifs

La santé n'est pas seulement l'absence de maladie, mais « un état de complet bien-être physique, mental et social » (OMS, 1946). Dans ce sens, promouvoir la santé, ce n'est pas seulement adopter des modes de vie sains, mais aussi agir sur les conditions de vie, c'est-à-dire sur les facteurs sociaux, économiques et environnementaux qui impactent la santé (les déterminants sociaux de la santé).

La commune, en tant que cadre de vie principal, joue un rôle primordial à cet égard. Elle agit sur l'environnement physique, psychique et social des individus.

Créé en 2010 et soutenu par l'OFSP comme l'OCS, le label « Commune en santé » soutient les communes qui s'engagent pour la santé de leurs habitant.e.s (7 communes à Genève). La démarche permet de valoriser les actions existantes tout en identifiant d'éventuels besoins ; elle renforce les politiques communales grâce à une approche transversale interservices (sortir des silos). Elle constitue également un levier stratégique pour répondre aux enjeux actuels tels que vieillissement de la population, santé mentale, isolement social, sédentarité ou transition climatique, en cohérence avec les ODD et autres normes de référence au niveau cantonal, national et international. Le prix « Commune en santé » (15'000 chf) récompense un projet particulièrement original.

Considérant que :

- *la santé publique constitue un enjeu majeur en termes de qualité de vie et cohésion sociale ;*
- *les communes jouent un rôle clé sur l'ensemble des déterminants sociaux de la santé ;*
- *la Ville de Carouge développe déjà de nombreuses actions favorables à la santé ;*
- *le PDCOM 2040 récemment adopté indique la santé des habitant.e.s comme priorité n°1 et finalité de toute action communale ;*
- *le label permet de valoriser et renforcer ces actions tout en identifiant des axes d'amélioration ;*
- *la démarche favorise la coordination des politiques publiques communales et les renforce ;*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

1. *Étudier l'opportunité et les modalités d'une candidature de la Ville de Carouge au label « Commune en santé » et au prix « Commune en santé » ;*
2. *Réaliser un état des lieux des actions existantes en matière de promotion de la santé, de prévention et de qualité de vie ;*
3. *Identifier, en concertation avec les services, les partenaires, les associations et la population, les priorités et axes d'amélioration ;*
4. *Sur cette base, déposer une candidature officielle au label et au prix « Commune en santé ».*

Les Vert.e.s de Carouge

Carouge, le 10 juin 2026

Mme Lachat explique que le groupe des Verts a déposé cette motion parce que la promotion de la santé est le parent pauvre du système de santé, avec seulement 2 % du total des investissements dans ce domaine. Les communes ont un rôle important à jouer à ce sujet, puisqu'elles peuvent avoir une influence sur les conditions de vie de leurs habitants.

Proposer que la ville de Carouge pose sa candidature au label « Commune en santé », c'est simplement porter l'attention sur ce sujet, lequel correspond à un but figurant dans le plan directeur communal 2040, et faire, avec l'aide de la responsable de ce label au sein de l'office cantonal de la santé, l'inventaire de tout ce qui est déjà mis en œuvre – Carouge mène déjà de nombreuses actions, et bien d'autres projets sont en cours, comme la politique seniors. Mme Lachat ajoute que cet inventaire permettra non seulement de visibiliser et valoriser ce qui se fait déjà, mais aussi d'identifier d'éventuelles lacunes dans la panoplie de ce qui peut être fait. Le domaine est vaste – lutte contre l'isolement, îlots de fraîcheur, mobilité douce, prestations pour les publics les plus vulnérables, etc. La promotion de la santé concerne toutes les conditions de vie. La labellisation est valable plusieurs années. La procédure de labellisation ne chargera pas l'administration, qui disposera ensuite d'un outil. Le label permet aussi un échange de bonnes pratiques avec les autres communes qui se sont elles-mêmes engagées, notamment grâce à un site qui décrit les mesures prises par les différentes communes. Enfin, le prix « Commune en santé », qui est différent du label « Commune en santé », peut rapporter une somme qui serait ensuite, si obtenue, investie dans des mesures de promotion de la santé. Sachant que Carouge est déjà bien engagée, Mme Lachat considère que postuler à ce label serait une démarche naturelle.

M. Terrier est favorable à la motion. Il relève cependant un élément dont il n'a pas entendu parler ce soir : l'alimentation. Il est important de prendre en compte cet élément, par exemple l'alimentation pour les personnes âgées, ou pour les jeunes.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

M. Voignier est allé sur le site internet du label, qui demande des mesures dans six domaines. Il voit mal que l'on demande aux services de l'administration de travailler sur tous ces éléments, en se disant que la Commune touchera peut-être ensuite CHF 15'000.-. S'il a accepté de prendre la motion en considération, c'est dans l'optique de la travailler. Il propose donc un renvoi en commission Sociale. L'administration pourra expliquer tout ce qui est déjà mis en œuvre à Carouge. S'il s'avère que les actions déjà en place permettent d'obtenir le label, M. Voignier ne sera pas opposé à aller dans ce sens. Mais si la candidature implique des dépenses parce qu'il faudra mettre en place de nouvelles actions, le Conseil municipal devra le savoir au préalable. Il est question du bruit, de la santé au travail, des espaces publics, des écoles, de la famille et de la solidarité, des loisirs, de la politique communale. Le plan directeur communal 2040 a été évoqué mais, pour rappel, il a été accepté à la majorité, et non pas à l'unanimité du Conseil municipal. Un renvoi en commission Sociale permettrait de discuter et de travailler sur ce dossier, plutôt que de renvoyer directement la motion au Conseil administratif et de faire travailler les services sur des points dont pourraient découler des éléments financiers.

M. Schmutz indique que le groupe UDC soutient la proposition de M. Voignier. Il est favorable à la motion mais il souhaite qu'elle soit discutée en commission Sociale, pour que les visions de part et d'autre puissent être apportées.

Mme Lachat n'est pas opposée au renvoi en commission et à aller plus en détail dans les propositions. Elle souhaite préciser à M. Voignier que le label « Commune en santé » et le prix « Commune en santé » sont deux choses différentes. Le label vise à faire l'inventaire de ce qui est déjà mis en œuvre. En termes financiers, il n'y a pas de dépenses supplémentaires. Il y a un investissement en temps de chaque service qui participe à ces mesures. L'objectif est d'avoir une approche globale, parce que chacun des services a un rôle à jouer.

Mme Lachat fait remarquer que le label existe depuis un certain temps et, pour faciliter la démarche des administrations communales, le site internet propose un formulaire dans lequel les mesures peuvent être saisies. Cela permet ensuite d'identifier les éventuelles lacunes, soit en comparant avec les actions déployées dans d'autres communes, soit avec l'appui de la personne spécialisée à l'office cantonal de la santé.

Dans le souci de ne pas charger l'administration, Mme Merle serait favorable au renvoi immédiat au Conseil administratif, puisque la tenue d'une commission impliquera du travail supplémentaire pour l'administration.

Le Président soumet au vote le renvoi en commission Affaires sociales.

Le renvoi en commission Affaires sociales est accepté par 19 oui, 3 non et 7 abstentions.

M. Fraomene signale que le planning est très chargé jusqu'à la fin 2026. Des dates sont en train d'être cherchées pour trois séances de la commission Sociale, à la suite de demandes précédentes. Il faudra également traiter notamment le budget. Selon M. Fraomene, le sujet ne pourra pas être soumis en commission avant le début 2027. Il ne s'agit pas d'un manque de volonté, mais le calendrier est plein. L'administration sera également bien occupée avec le budget à la rentrée et il lui faudra du temps pour préparer la séance de commission.

Le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Baertschi a été sensible aux propos de M. Terrier. Ayant une fille végane, il se pose des questions sur la poursuite de ce genre de réflexions. Il y a peut-être d'autres niveaux que de vouloir obtenir des labels. Il lui est aussi venu à l'esprit qu'en Chine, c'est une commission non pas pour la santé, mais pour le bonheur des habitants qui aurait été tenue.

M. Voignier recommande de recevoir un représentant d'une commune qui a obtenu ce label, afin de savoir ce que cela a impliqué pour elle et si elle a dû mettre en œuvre de nouvelles actions. Il précise qu'il convient d'inviter une commune urbaine comparable à Carouge, plutôt qu'une commune comme Cologny, Collonge-Bellerive ou Anières, qui auraient plus de facilité à obtenir le label.

Mme Merle comprend bien l'intérêt et l'importance de ce label, mais elle souligne qu'il ne faut pas charger les services de l'administration. Elle recommande de leur donner le temps nécessaire, puisqu'il n'y a pas d'urgence et que la labellisation est un processus à long terme.

M. Kupferschmid recommande d'identifier les plus-values des points qui seraient à améliorer. La santé affecte la qualité de vie et la durée de vie. Il comprend ses collègues qui évoquent des questions financières, mais il faut également prendre en compte l'aspect humain. Il convient donc de mettre en évidence l'impact des éventuelles actions supplémentaires sur la santé et la qualité de vie de la population carougeoise.

M. Piguet se réjouit du renvoi en commission, tant les prérogatives de santé de proximité prendront à l'avenir de l'ampleur pour les communes. Pour rejoindre la recommandation de M. Voignier, sept communes genevoises ont déjà obtenu le label « Commune en santé ». Il serait intéressant de prendre langue avec elles pour connaître leur expérience. Il serait également précieux d'avoir l'éclairage de la personne à l'office cantonal de la santé qui peut appuyer les communes dans le cadre de l'obtention du label.

Mme Lachat allait faire la même recommandation. Mme Delley pourra présenter la plus-value du label. Et les communes de Lancy et Onex ont obtenu ce label. Il serait intéressant de se référer à Lancy, qui est souvent une partenaire de la commune de Carouge. Mme Lachat ajoute que la motion a été renvoyée en commission Affaires sociales, mais elle tenait à rappeler que, dans le cadre du label, la santé est un axe transversal qui concerne l'ensemble des services et, par conséquent, potentiellement l'ensemble des commissions.

14. MOTION MO 021-2026 P : « INTÉGRATION DE PRAIRIES FLEURIES DANS LES NOUVEAUX PROJETS DE CONSTRUCTION »

Comme le veut l'usage lorsque les textes sont courts, le Président demande au secrétaire de donner lecture de la motion, avant de passer la parole aux auteurs du texte pour une brève présentation.

Le secrétaire donne lecture de la motion :

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Attendu qu'en application des différents Plans Directeurs Cantonaux, la commune de Carouge est amenée à se densifier considérablement au cours des prochaines années, en particulier avec le quartier du PAV.

Attendu que les températures sont de plus en plus élevées en ville.

Attendu que les prairies en ville apportent de la fraîcheur dans des espaces urbains densifiés et limitent le phénomène d'îlot de chaleur urbain.

Attendu que les prairies fleuries apportent de la couleur au cœur des quartiers et offrent aux habitants un cadre de vie plus agréable et apaisant.

Attendu que les prairies extensives sont des milieux riches en biodiversité.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

- *À intégrer des prairies fleuries dans les nouveaux projets de construction – en particulier dans le PAV*

Les Vert.e.s de Carouge

Carouge, le 10 juin 2026

Mme Boudet Anthamatten présente la motion. Carouge est une ville en pleine expansion. Elle va se densifier notamment avec le quartier du PAV. À plusieurs reprises, au sein du Conseil municipal et surtout au sein de la commission PAV, les débats ont porté sur cette densification urbaine, qui sera très minérale. Le groupe des Verts a toujours eu à cœur d'en limiter l'impact sur le quotidien des communiers. Ce soir, il propose une motion qui vise à intégrer des prairies fleuries dans les nouveaux projets de construction, en particulier dans le PAV. Mme Boudet Anthamatten n'énumérera pas tous les bienfaits des prairies fleuries en ville en termes de biodiversité, mais trois points lui semblent importants à souligner. Tout d'abord, les prairies offrent un petit air de campagne. Mais surtout, elles apportent de la fraîcheur. Elles limitent ainsi les îlots de chaleur, qui représentent une préoccupation majeure lorsqu'on pense à toutes les constructions à venir dans la ville.

Si elles limitent les îlots de chaleur, c'est parce qu'elles absorbent moins de chaleur que le béton. De plus, elles contribuent favorablement à la gestion des eaux pluviales en favorisant leur infiltration dans les sols. Pour rassurer une partie du Conseil municipal, les prairies fleuries génèrent des coûts très modestes, avec deux à trois coupes par année, l'idée étant de laisser la végétation se développer librement. Et, pour finir, ces prairies apporteraient un peu de poésie et de rêverie dans la ville, en ces temps marqués par l'incertitude. Mme Boudet Anthamatten espère que le Conseil municipal accueillera favorablement la motion.

M. Guinchard mentionne que le groupe UDC regrette que les Verts continuent à soutenir la suppression des zones villas qui constituent pourtant de véritables réservoirs de biodiversité au sein de la commune. La densification et le bétonnage de Carouge se poursuivent sans que leurs conséquences sur la nature, les espaces verts et la qualité de vie ne soient pleinement prises en considération. Dans le même temps, les Verts refusent systématiquement les propositions visant à lutter contre la sur-densification de la commune, notamment la motion déposée par l'UDC lors du dernier Conseil municipal. Leur vision semble consister à construire toujours davantage tout en préservant quelques espaces verts résiduels. Pour le groupe UDC, la biodiversité ne se résume pas à quelques îlots de nature entre les immeubles. Elle passe également par la préservation des espaces végétalisés existants : des jardins, des arbres, des zones villas qui jouent un rôle essentiel pour la faune et la flore et le cadre de vie. Si les Verts souhaitent réellement défendre la nature, ils devraient s'interroger sur les effets d'une croissance démographique et d'une densification toujours plus importante sur les espaces naturels et l'agriculture du pays. Le groupe UDC refuse cette motion, bien que les objectifs de valorisation de la biodiversité soient louables. Il estime que la création de quelques prairies fleuries supplémentaires ne permettrait pas d'améliorer de manière significative la biodiversité à Carouge, alors que les politiques de densification continuent à réduire les espaces naturels existants.

M. Etienne indique que le parti socialiste prendra en considération la motion. Il vient d'entendre que l'UDC n'entrera pas en matière, alors qu'il lui semblait que tous ici étaient favorables à plus de nature en ville. Cela dit, ce n'est pas la première fois qu'un tel projet est déposé. Il faut se mettre d'accord sur ce qu'on entend par « prairies fleuries » : des prairies naturelles, extensives, des prairies horticoles ? La réflexion doit aussi porter sur les conditions qui permettent de mettre en place ces prairies. À Carouge, l'expérience a démontré que, souvent, les prairies fleuries qui ont été mises en place n'ont pas donné le résultat escompté. Pour M. Etienne, il doit s'agir de prairies sèches parce qu'elles nécessitent peu d'eau, et de prairies maigres car il ne faut pas de matière organique. De plus, il convient de s'interroger sur les usages des prairies fleuries. On n'y joue pas au foot, on ne s'y couche, parce qu'il faut que l'herbe monte et qu'elle se mette à graine, pour ensuite faire les foin, attendre que les graines sèchent et se déposent au sol, et enfin exporter le foin pour ne pas apporter de matière organique dans les sols. M. Etienne demande ensuite si les motionnaires pensent vraiment que les cahiers des charges des appels d'offres pour les projets de construction, comme à l'Etoile, ne tiennent pas compte de la biodiversité ? M. Etienne aborde pour terminer l'entretien. Une fois en place, les prairies doivent être entretenues, fauchées, protégées car elles souffrent souvent du piétinement – c'est cela qui cause souvent la perte des prairies qu'on veut voir fleurir sur le territoire communal.

M. Baertschi revient sur l'invite, qui concerne en particulier le PAV. Il faut être réaliste. Une prairie fleurie se trouve derrière le boulodrome. Il pourrait y en avoir une autre à Grange-Collomb. Mais dans le PAV, comme à Etoile 2 avec des indices d'utilisation du sol de 6, il n'y a simplement pas de place pour des prairies fleuries. Le seul endroit où une prairie fleurie serait envisageable, ce serait dans le grand parc.

M. Baertschi ne voit pas l'intérêt de renvoyer la motion en commission, laquelle ne parlera de rien de concret. Il vaudrait mieux la renvoyer directement au Conseil administratif en le chargeant de veiller au suivi.

La prise en considération est acceptée par 24 oui, 3 non et 2 abstentions.

Le bureau propose le renvoi en commission PAV.

M. Baertschi propose la discussion immédiate et le renvoi au Conseil administratif.

M. Voignier soutient le renvoi en commission afin que soient présentés les projets de prairies « fleuries » qui ont été mis en œuvre et qui finalement sont loin d'être fleuris – aux Tours, à la rue de la Débridée, etc. A chaque fois qu'un projet était présenté, c'était du rêve qui était vendu. Il devait y avoir de nombreuses prairies fleuries en ville, mais M. Voignier n'en a pas encore vu une seule à Carouge. La motion part d'une bonne intention, mais il faut au moins présenter en commission ce qui a été fait par le passé, afin de se rendre compte de ce qui est réalisable. Pour rappel, il faut éviter de mettre des prairies fleuries à certains endroits parce qu'il ne faut surtout pas y toucher, comme l'a expliqué M. Etienne. Il faut aussi veiller aux chiens, aux tiques, aux enfants qui ne peuvent pas aller y jouer, etc. Si la motion est directement renvoyée au Conseil administratif, que fera celui-ci ? Dira-t-il aux promoteurs de penser à une prairie fleurie sur telle ou telle parcelle de tel ou tel PLQ ? M. Voignier invite le Conseil municipal à renvoyer la motion en commission. Si cette proposition est acceptée, il recommandera de présenter tout ce qui aurait dû être fait mais qui ne s'est jamais réalisé.

M. Terrier soutient le renvoi au Conseil administratif, pour la simple raison que, même si la motion est renvoyée en commission, le Conseil municipal n'aura aucun pouvoir pour décider qu'une prairie devra se trouver à tel endroit ou tel autre. C'est au Conseil administratif de veiller à cet aspect par la suite. M. Terrier ajoute que, dans le prolongement de la réflexion sur les prairies fleuries, les toitures végétalisées ont aussi un effet sur la biodiversité. Il ne pense pas que le Conseil municipal ait des compétences pour intervenir sur des projets dans ce sens.

M. Lauret estime que le renvoi en commission est important pour apporter des explications. Cela dit, il se demande s'il ne serait pas judicieux de renvoyer la motion en commission Entretien du domaine public, plutôt qu'en commission PAV. Il propose formellement un renvoi en commission Entretien du domaine public.

M. Lendaro rejoint les propos de M. Voignier : le renvoi en commission est utile pour savoir ce qui a déjà été mis en œuvre et pour travailler sur la motion. Par ailleurs, il soutient la proposition de M. Lauret de renvoyer la motion en commission Entretien du domaine public.

M. Baertschi retire sa proposition de renvoi au Conseil administratif, au profit de la commission Entretien du domaine public.

Le Président soumet au vote le renvoi de la motion en commission Entretien du domaine public.

Le renvoi en commission Entretien du domaine public est accepté par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Voignier recommande de présenter en commission les dossiers des projets de prairies fleuries et les photos de la réalité aujourd'hui.

M. Etienne appuie cette recommandation. Il conviendra également d'apporter en commission toutes les explications nécessaires sur la mise en œuvre de prairies fleuries. Il rappelle qu'une planification est faite en amont, conformément au plan stratégique sur la biodiversité. M. Etienne ajoute que, s'il a dit que la nature devait être entretenue, elle réserve parfois des surprises. Quand il est monté à la Tambourine pour voir les nouveaux aménagements en bois, il a pris quelques photos. Il a découvert un orchis pyramidal qui poussait tout seul – peut-être parce qu'il était relativement à l'abri du piétinement. L'ensemble du contexte doit être étudié. Le PAV n'est pas le parc de la Tambourine. Derrière les Tours, à l'époque de Francette Meyer, un panneau « ici prairie fleurie » avait déjà été planté. Mais chaque été, la Commune doit couper la végétation parce que les graminées sont dangereuses pour les chiens – Elvia Cambier avait sensibilisé le Conseil administratif sur le fait que ces plumets peuvent s'introduire dans les oreilles et d'autres parties du corps des chiens, remonter jusqu'au cerveau et les faire mourir.

M. Lendaro recommande que M. Nils Rademacher, chef du secteur espaces verts à Carouge, soit présent à la commission.

Mme Molinari rappelle qu'une visite du cimetière de Carouge est prévue mardi prochain à 17h30. Les participants auront l'occasion d'échanger avec les personnes qui se sont occupées de la transformation du cimetière, au centre de laquelle se trouvait la question de la biodiversité. Ce sera une bonne introduction aux discussions qui auront lieu en commission sur les prairies fleuries.

15. POSTULATS

Il n'y en a pas.

16. RÉOLUTIONS

Il n'y en a pas.

17. PÉTITION PE 004-2026 P : « MÉCONTENTEMENT CONCERNANT LES NUISANCES SONORES »

Cette pétition, munie de 20 signatures, a été envoyée à la Mairie de Carouge le 26 mai 2026 et adressée au Conseil municipal.

Le Président demande au secrétaire d'en donner lecture.

Nous, habitants de Carouge, souhaitons exprimer notre profond mécontentement concernant les nuisances sonores extrêmement importantes causées par les événements organisés en extérieur durant les week-ends du 14 au 16 mai ainsi que du 22 au 25 mai 2026 sur la Place de Sardaigne.

Du 14 au 16 mai, un événement avec DJ en extérieur a eu lieu jusqu'à 1h30 du matin, avec de la musique à très fort volume et surtout des basses particulièrement puissantes et insupportables. Malgré les fenêtres fermées, les habitants ont dû subir ces nuisances jusque tard dans la nuit. Les basses se répercutaient dans les appartements, empêchant le repos et le sommeil de nombreux riverains.

Quelques jours plus tard, un nouveau festival a de nouveau été organisé sur plusieurs jours. Le vendredi et le samedi, la musique a fortement augmenté en soirée et s'est prolongée jusqu'à 2h du matin, avec des basses extrêmement fortes qui se répercutaient dans les logements. Il était impossible de se reposer ou de dormir avant la fin des événements.

Subir pendant plusieurs jours d'affilée de la musique électronique à très fort volume et des basses permanentes a un réel impact sur la santé et le bien-être des habitants : fatigue, stress, nervosité, troubles du sommeil et épuisement.

Les habitants concernés sont des familles avec enfants, des personnes qui travaillent la semaine ainsi que des retraités ayant besoin de calme et de repos chez eux.

Nous comprenons l'importance de la vie culturelle et des animations dans la ville, mais celles-ci ne doivent pas se faire au détriment de la santé, du sommeil et de la tranquillité des riverains. Les habitants ont également le droit de pouvoir profiter normalement de leur domicile sans subir des nuisances sonores aussi importantes jusque tard dans la nuit.

Nous sommes également inquiets que ce type d'événements bruyants devienne répétitif à l'avenir et impacte durablement la qualité de vie des habitants du quartier.

Nous demandons à la Mairie de Carouge :

- de mieux encadrer les horaires des événements sonores,
- de limiter fortement le volume sonore et les basses,
- de respecter le droit au repos des habitants
- d'éviter que ce type de nuisances ne devienne récurrent autour de la Place de Sardaigne,
- et de consulter davantage les riverains avant l'organisation de futurs événements de ce type.

Nous espérons être entendus et qu'une solution équilibrée pourra être trouvée entre animations publiques et respect des habitants.

Le Président rappelle que, dans ses articles 49 et 50, le règlement du Conseil municipal ne prévoit pas la prise en considération des pétitions, mais prévoit :

- a) Soit le renvoi en commission
- b) Soit le renvoi direct au Conseil administratif en l'invitant à répondre aux pétitionnaires
- c) Soit l'ajournement pour un traitement ultérieur
- d) Soit le classement sans traitement.

Le bureau propose le renvoi en commission des Pétitions.

Le renvoi en commission des Pétitions est accepté par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Voignier recommande d'identifier où se situe la problématique. Les pétitionnaires ne semblent pas vouloir mettre en péril les fêtes populaires qui sont ancrées dans le paysage carougeois, comme la vogue ou les promotions. Par ailleurs, les scènes qui se sont créées de façon alternative sont en train de prendre de l'ampleur, par exemple derrière l'hôtel des ventes, vers la Marbrerie, où des événements commencent à se dérouler en pleine semaine. Il s'agirait d'identifier des zones où des manifestations pourraient avoir lieu, plutôt que de les tenir toutes au même endroit. La fête de la musique, qui est un événement traditionnel, à une période définie, dans un secteur particulier, n'a jamais fait l'objet de tels retours. M. Voignier invite en outre la commission à recevoir les pétitionnaires, et leur demander notamment si la pétition met en péril les autres activités.

M. Moya regrette que l'objectif de la pétition soit aussi limité. La pétition concerne une zone culturelle pratiquement dédiée à ce genre de manifestations et des événements très ponctuels. Il recommande à la commission de se pencher également sur le bruit du quotidien, qui perturbe le sommeil des Carougeoises et des Carougeois. Il se réfère aux équipements industriels de ventilation, comme celui situé sous le bâtiment du Centre administratif de Carouge, aux véhicules bruyants, aux démarrages intempestifs. Cette réflexion permettra de toucher l'ensemble des Carougeoises et des Carougeois.

Le lendemain matin de ces deux fêtes, M. Schmutz, qui est domicilié dans les Tours, a dû faire face à une réaction virulente des habitants – cela a aussi été le cas pour M. Voignier, parce que les locataires pensent qu'en tant que conseillers municipaux, ils peuvent tout changer. Le Conseil municipal parle souvent de la santé des communiers. En l'occurrence, la techno étant une musique forte, la laisser jusqu'à 1h00 du matin était une erreur. M. Schmutz ne doute pas que le conseiller administratif en charge sera d'accord avec lui. Si ces manifestations sont de nouveau autorisées, il faudra les planifier intelligemment, avec des horaires qui respectent la loi cantonale, laquelle prévoit en principe que le bruit s'arrête à 22h. Certaines musiques passent mieux jusqu'à minuit. La techno étant une musique agressive, il est nécessaire de prendre des dispositions pour le bien et la santé des citoyens carougeois.

Habitant des Tours, M. Etienne a également été surpris du niveau sonore, qui était exceptionnel. Il prie la commission de ne pas fixer de critères sur le type de fêtes et de musiques qui seraient acceptables, pour éviter un débat sur ce qui est bien ou mal, sur le public souhaité, sur le but des manifestations. M. Etienne ajoute que, pour obtenir une autorisation, les manifestations doivent respecter le cadre légal. Dans les bars, des appareils mesurent le niveau des basses et des aménagements empêchent le bruit de monter dans les étages. M. Etienne suppose que la police municipale a analysé en amont les dérangements qui pourraient être occasionnés. Il invite la commission à étudier ce qui s'est passé et à recevoir les pétitionnaires pour leur transmettre les informations, sans entrer dans des conditions trop restrictives et contraignantes.

M. Kupferschmid remercie M. Moya d'avoir cité d'autres nuisances. Habitant lui-même à l'avenue Vibert, il constate tous les jours des nuisances causées par les comportements de conducteurs très bruyants. Pour revenir à la pétition, il suggère d'examiner les normes de bruit par rapport aux basses. Cela permettrait d'éviter de sélectionner seulement certains types de manifestations ou certains genres de musique. A la place de Sardaigne, des fêtes ont souvent lieu, mais en l'occurrence les basses étaient particulièrement pénétrantes.

M. Epars n'est pas sûr que le renvoi en commission des Pétitions soit pertinent. En revanche, il est convaincu que la prise en compte de la problématique l'est. L'on vit dans une civilisation du bruit, lequel est partout – les motos, les voitures, les nuisances des sorties de boîtes de nuit. Une réflexion globale serait nécessaire. M. Epars cite également les musiciens de rue qui viennent se mettre à côté des tables à midi, empêchant les personnes de manger tranquillement. Ce sont de petits éléments qui, cumulés, font que le bruit devient trop envahissant à Carouge. Les pétitionnaires se sont référés à deux week-ends de fête, mais il y a aussi la fête de la musique, ou encore les différents marchés – à la place du Marché, les camions étaient déjà présents à 3h00 du matin. Bref, M. Epars invite la commission à réfléchir à la gestion du bruit dans la commune.

Mme Sana-Oppliger a pu discuter avec quelques personnes qui ont signé la pétition. Elles lui ont indiqué qu'outre le bruit et le nombre de soirées, le montage et le démontage ont aussi été problématiques. La musique a été mise quand le montage a commencé – soit toute la journée précédant la manifestation – et elle a perduré pendant le démontage. Le

niveau sonore n'était pas aussi fort que durant l'événement lui-même, mais il s'agit là d'une piste à creuser.

M. Lendaro rappelle que toute manifestation doit être soumise à des créneaux horaires par rapport au bruit. En général, le niveau sonore des bars et les festivals est contrôlé par le SABRA. M. Lendaro ne pense pas que le problème soit ces deux week-ends en eux-mêmes, mais la gestion du bruit et la définition des horaires jusqu'auxquels les décibels peuvent être poussés.

Mme Merle est favorable à la réception des pétitionnaires en commission. Par principe, le Conseil municipal reçoit en effet les communiers à l'origine d'une pétition, car c'est une façon pour ceux-ci de se sentir entendus et considérés. La commission sera l'occasion de les rassurer sur le fait que leurs demandes ont été bien prises en compte et de leur partager les propositions de solutions du Conseil administratif pour qu'à l'avenir, lors de telles manifestations ponctuelles, ce problème soit évité.

Puisque M. Voignier a été cité par un intervenant, il confirme qu'il a été interpellé par plusieurs locataires, au vu de son travail dans les Tours. Il souhaite apporter la précision suivante aux commissaires. Les organisateurs de la fête ont été attentifs au respect des normes pour le bruit. Cependant, les basses ont résonné contre les parois des bâtiments – plus l'étage était élevé, plus la résonance était importante. M. Voignier comprend la pétition, et il est important de recevoir les pétitionnaires, mais il souhaite attirer l'attention sur le fait que des mesures avaient été prises qui, malheureusement, n'ont pas eu l'impact voulu. Il lui semble du reste que le Conseil administratif avait réagi pour que le volume des basses soit baissé pour le deuxième week-end.

Mme Uldry habite la 6^{ème} Tour. Si la Commune établit une réglementation pour les fêtes, celle-ci doit s'appliquer à toutes les fêtes, y compris les fêtes traditionnelles comme la vogue. Elles doivent toutes être soumises aux normes de bruit. Ce n'est pas parce que la vogue est une manifestation traditionnelle qu'elle doit faire autant de bruit jusqu'à 2h00 du matin – Mme Uldry cite à ce propos le Monsieur sur la scène Salsa qui hurle dans son micro jusqu'à 2h00 du matin. Elle ne se plaint pas, parce qu'elle se dit qu'il s'agit d'un week-end de fête. À l'époque, Carouge était vivante, une fête avait lieu pratiquement chaque mois, et personne ne se plaignait. Mme Uldry peut comprendre les pétitionnaires mais, si la Commune fait une réglementation pour les fêtes « hors Carouge », celle-ci doit aussi s'appliquer à la vogue ou à la fête de la musique.

M. Baertschi recommande d'auditionner la police municipale. Il fait partie des vingt signataires de la pétition, parce qu'il a été démarché par des connaissances qui ne pouvaient pas dormir. Il a entendu que la police municipale serait intervenue, mais que cette intervention n'aurait porté que sur le sonomètre, et non pas sur les basses. La commission permettra que chacun dispose de toutes les informations.

M. Mützenberg rappelle que, dans ses communications lors du dernier Conseil municipal, il avait admis la situation et présenté ses excuses pour les nuisances qui se sont produites deux week-ends de suite. À son avis, c'est la durée des nuisances qui a déclenché l'insatisfaction des habitants. Il l'a dit au Conseil municipal, mais également aux pétitionnaires, notamment à l'auteur de la lettre : il comprend que ces deux week-ends de suite aient été pénibles pour les habitants et il comprend leur sentiment. Pour le deuxième week-end, la Commune avait essayé de corriger le tir – au moins de dévier un peu la trajectoire – en limitant les nuisances causées par les basses. La question est probablement plus large que la place de Sardaigne. Elle concerne aussi le nombre de fêtes que Carouge est prête à recevoir, les fêtes traditionnelles *versus* les fêtes non traditionnelles, les fêtes carougeoises *versus* les fêtes non carougeoises, les nouvelles fêtes *versus* celles qui sont anciennes.

Une stratégie est en cours d'élaboration, afin de définir un cadre et notamment les limites de bruit autorisé. Elle sera présentée au Conseil administratif *in corpore*. Comme pour la feuille de route pour la culture ou le sport, M. Mützenberg s'engage à revenir auprès du Conseil municipal avec cette méthodologie pour définir le type de fêtes que Carouge souhaite recevoir et se positionner sur les différentes nuisances. Il ajoute que la problématique des nuisances sonores est accentuée à la place de Sardaigne parce que le bruit monte. Même si les personnes qui font la fête ont l'impression que le volume n'est pas aussi fort que cela, M. Mützenberg comprend bien que, pour les habitants, la situation est compliquée quand la manifestation se déroule sur deux week-ends consécutifs. Il rassure d'emblée le Conseil municipal sur le fait que la vogue aura bien lieu au mois de septembre prochain. Pour l'année prochaine, il présentera une stratégie qui puisse prendre en considération ces préoccupations sans pour autant tuer la vie festive carougeoise, qui fait la richesse de la commune. On n'habite pas à Carouge comme on habite à Soral – quoique, à Soral, on fait aussi la fête.

18. PÉTITION PE 005-2026 P : « PÉTITION EN FAVEUR DU THÉÂTRE ALCHIMIC »

Cette pétition, munie de 5 signatures, a été envoyée à la Mairie de Carouge le 9 juin 2026 et adressée au Conseil municipal.

Le Président demande au secrétaire d'en donner lecture.

À l'attention des autorités de la Ville de Carouge

Les soussigné-e-s expriment leur profond attachement au Théâtre Alchimic, lieu culturel emblématique de Genève et acteur essentiel de la vie artistique carougeoise. Par la qualité de sa programmation, son engagement en faveur de la création et son rôle de proximité auprès du public, le Théâtre Alchimic contribue de manière remarquable au rayonnement culturel de notre commune et du canton.

Soutenir le Théâtre Alchimic, c'est soutenir la culture, la création locale et l'accès de toutes et tous à un théâtre vivant et indépendant.

Nous demandons donc aux autorités carougeoises de renouveler les subventions accordées au Théâtre Alchimic, afin de permettre à cette institution d'excellence de poursuivre sa mission culturelle, sociale et artistique dans des conditions pérennes.

Le Président rappelle que, dans ses articles 49 et 50, le règlement du Conseil municipal ne prévoit pas la prise en considération des pétitions, mais prévoit :

- a) Soit le renvoi en commission
- b) Soit le renvoi direct au Conseil administratif en l'invitant à répondre aux pétitionnaires
- c) Soit l'ajournement pour un traitement ultérieur
- d) Soit le classement sans traitement

Le bureau propose le renvoi au Conseil administratif pour répondre aux pétitionnaires.

M. Robert n'est pas sûr de comprendre la portée du renvoi au Conseil administratif. Il aurait plaidé pour le classement sans traitement. L'administration, le Conseil administratif et les commissaires ont passé un temps considérable sur ce sujet. Cette pétition est une aimable plaisanterie. Il ne demandera pas qui sont les pétitionnaires, mais il propose d'arrêter les frais. M. Robert confirme au Président qu'il propose formellement le classement sans traitement.

Selon M. Calame, le renvoi au Conseil administratif s'impose parce que, visiblement, les pétitionnaires n'ont pas connaissance des discussions qui ont eu lieu, des réflexions, du travail de l'administration et de la commission. En l'occurrence, la pétition semble plutôt manifester un vœu qu'être une véritable pétition. En considérant que les cinq signataires ne sont pas bien informés, il est judicieux que le Conseil administratif leur réponde. Ce sera du reste facile : un copié-collé de ce qui figure dans le *Vivre Carouge* de ce mois pourrait suffire. Le renvoi au Conseil administratif est plus correct que le classement vertical, quand bien même la pétition peut susciter des émotions. Il permet de donner une réponse aimable.

M. Lauret est partagé entre la proposition de M. Robert et celle de M. Calame. Toutefois, le Conseil municipal a d'ores et déjà pleinement débattu sur la situation de l'Alchimic et a rendu une décision définitive en votant la suspension de son aide financière. Le pouvoir délibérant ayant formellement tranché cet objet à la suite d'une évaluation rigoureuse du dossier. Tout un chacun a pris connaissance du manque de clarté dans la gestion financière et humaine de l'Alchimic. Cette décision, bien que difficile, relève de la responsabilité du Conseil municipal en matière de gestion des deniers publics et d'arbitrages budgétaires sectoriels. Le vote du délibérant étant souverain, il convient désormais de respecter l'issue institutionnelle. Une convention est actuellement en cours, mais pas respectée. Le parti socialiste soutient le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

M. Epars est lui aussi partagé entre le classement vertical et le renvoi au Conseil administratif, mais il penche pour le renvoi au Conseil administratif afin de répondre aux pétitionnaires. Pour l'anecdote, il est allé voir une pièce de très haute qualité au Théâtre Alchimic il n'y a pas longtemps. À la fin du spectacle, le directeur s'est mis sur scène pour de nouveau blâmer son comité de l'année dernière et dire qu'il faut faire une pétition pour sauver son théâtre. Selon M. Epars, cette pétition devrait s'adresser au directeur et non pas au Conseil municipal, car le responsable de cette situation est le directeur du Théâtre Alchimic et non pas le Conseil municipal, lequel n'a fait que répondre à une situation ingérable.

M. Baud signale que le groupe UDC s'est aussi interrogé sur le classement sans traitement ou le renvoi au Conseil administratif. Le classement sans traitement s'impose, étant donné que le Conseil administratif a déjà largement communiqué sur le sujet. Il a été expliqué au directeur du théâtre les raisons de la suspension – qui n'est pas une suppression – de la subvention. La commission Culture s'est vu contrainte d'agir, à contrecœur. M. Baud ajoute que toutes les associations de Carouge, groupes artistiques, sociétés sportives qui perçoivent des subventions de la Commune se plient aux exigences de l'administration et rendent des comptes. Il est dès lors inadmissible que telle ou telle entreprise se voie octroyer l'argent du contribuable sans contrôle. La subvention n'est pas un droit inaliénable et, vis-à-vis des autres, il serait incorrect d'accepter cette pétition et la traiter dans quelque commission qu'il soit. Le Conseil administratif a déjà communiqué sur le sujet et, tant que les conditions ne seront pas remplies, il est hors de question de dilapider l'argent public.

M. Etienne aurait pu proposer la mise en suspens pour traitement ultérieur, dans le sens où il a été demandé au comité sortant puis au nouveau comité de se mettre en conformité avec les règles relatives à l'octroi des subventions. Il relève ensuite un décalage entre les décisions politiques et ce qui se colporte parfois dans le milieu culturel. À la lecture de certains articles, l'on peut en effet être choqué de ce qui se passe. Mais pour rappel, l'ensemble du Conseil municipal et du Conseil administratif tient au théâtre de l'Alchimic. Au vu de la nécessité d'utiliser l'argent public à bon escient, la subvention a été suspendue. La convention reste ouverte et doit être fermée pour que la subvention soit à nouveau octroyée. C'est ce message qu'il faut faire passer.

Pour ces raisons, le parti socialiste invite le Conseil municipal à renvoyer la pétition au Conseil administratif pour que celui-ci puisse, au-delà de son communiqué de presse, rappeler ce qui est attendu du nouveau comité du théâtre de l'Alchimic.

M. Mützenberg souligne que le Conseil administratif partage non seulement pleinement les positions de M. Baud et de M. Etienne, pour ne reprendre que celles-ci, mais il les fait siennes. Comme il s'y était engagé, le dialogue avec le théâtre, notamment avec le nouveau président, n'est pas rompu. Une première rencontre a déjà eu lieu et une deuxième aura probablement lieu avant l'été. Mais le Conseil administratif attend des preuves d'une amélioration de la situation sur le plan administratif, y compris en matière de gouvernance. Ce sont ces éléments qui lui permettront, le cas échéant, de revenir vers le Conseil municipal. Encore une fois, personne ici ne remet en cause la nécessité du théâtre, son importance et son rôle vital pour les compagnies de création. Au contraire, ils les soutiennent pleinement. Le Conseil administratif transmettra ces informations aux pétitionnaires et tiendra le Conseil municipal informé de la suite.

Compte tenu des explications qui ont été données, M. Robert retire sa demande de classement. Puisque le renvoi au Conseil administratif signifie que celui-ci répondra aux pétitionnaires, il s'agit là d'une simple règle de courtoisie.

M. Schmutz annonce que l'UDC retire également sa proposition de classement sans traitement.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote le renvoi de la pétition au Conseil administratif pour répondre aux pétitionnaires.

Le renvoi de la pétition au Conseil administratif pour répondre aux pétitionnaires est accepté par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

19. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des membres du Conseil municipal

Réponse écrite de Mme Molinari à la question écrite de M. Guinchard intitulée « Impact des nouveaux projets immobiliers sur la circulation dans Carouge ? »

Monsieur le Conseiller municipal,
Cher Monsieur Guinchard,

J'ai le plaisir de répondre à votre question écrite soumise lors du Conseil Municipal du 19 mars 2026, concernant l'impact des nouveaux projets immobiliers sur la circulation à Carouge.

Vos préoccupations liées à la circulation routière à Carouge, en lien avec les flux de mobilité et la hiérarchie du réseau routier, à l'échelle du sud du Canton sont partagées. Le Plan Directeur Communal, adopté par votre Conseil en janvier 2025, intègre fortement les enjeux de santé publique liés au trafic routier (émissions de particules et bruit routier) et pose l'objectif clair d'en atténuer les nuisances pour la population, en particulier le long des axes principaux et secondaires.

En matière de réseau dédié au transport individuel motorisé, il existe à ce jour, sur notre commune, une réelle pression automobile sur le réseau secondaire depuis le réseau primaire fréquemment saturé. Carouge est, entre autres, traversée par la ceinture urbaine (route du Val-d'Arve et pour partie les routes de Veyrier et Saint-Julien) dont la fonction,

ancrée dans la Loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE), est d'accueillir le trafic de transit non souhaité dans les centres urbains où transports publics et modes doux doivent avoir la priorité.

Rappelons que la LMCE, adoptée au niveau cantonal en 2018, a comme principaux objectifs la réduction de la congestion routière, la promotion des transports publics et de la mobilité durable, le renforcement de l'accessibilité et de l'inclusion des transports, l'amélioration de la sécurité routière et la régulation du trafic.

Concernant le chemin de Pinchat et la route de Drize en particulier, la priorité sur ces axes est de retrouver un équilibre spatial entre les différents types de mobilité et de veiller que les flux de voitures autorisés soient en adéquation avec leur statut d'axes secondaires.

A ce titre, je vous confirme le renforcement de l'offre en transports publics par les TPG, qui est effectivement prévue avec la ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) Veyrier-Carouge. La mise en service du BHNS permettra d'accéder rapidement au centre-ville depuis Veyrier, en desservant le Sud de Carouge (itinéraire via le chemin de Pinchat, la route de Drize et le Rondeau de Carouge).

Dès 2017, le BHNS a été développé en coordination étroite avec l'Etat de Genève (Office cantonal des Transports) et la commune de Veyrier. Au bénéfice de subventions fédérales, ce projet répond aux objectifs suivants :

- accompagner les développements urbains prévus dans le Sud du Canton, notamment la réalisation prochaine du projet des Grands Esserts à Veyrier ;
- offrir à l'ensemble des personnes habitant ce territoire, notamment le futur quartier du Parc des Chênes, des itinéraires de Transports Publics attractifs et un accès efficace à la gare de Lancy Pont-Rouge ;
- améliorer la sécurité et la continuité des itinéraires en mobilité douce, et réduire les nuisances liées au trafic motorisé.

A ce titre, la Commune a demandé et obtenu des garanties de l'Etat afin que la diminution du trafic - et notamment du trafic de transit - soit concrétisée, entres autres, par des interventions sur la régulation des carrefours en amont du chemin de Pinchat (Commune de Veyrier), dès la mise en service du BHNS et accentuée à l'horizon 2030. Une convention a été signée avec le Département en 2022 déjà.

En 2023 en relation au projet de BHNS, votre Conseil a approuvé un crédit de réalisation permettant de financer le réaménagement du domaine public communal sur le chemin de Pinchat. Pour rappel, ce réaménagement routier prévoit entre autres :

- la priorisation des transports publics aux carrefours (sites propres bus et gestion des feux dédiée, mise en place d'un carrefour à feux à l'intersection Drize/Pinchat) ;
- la limitation à 30 km/h du chemin de Pinchat avec la pose d'un revêtement phono-absorbant ;
- la création d'une piste cyclable en site propre à la montée et d'un trottoir continu élargi le long du chemin de Pinchat ;
- une ligne de bus dédiée avec une fréquence augmentée (10 minutes aux heures de pointe).

En parallèle de négociations foncières avec les riverains directement concernés par le projet, l'autorisation de construire est en cours d'instruction technique auprès de l'Office des autorisations de construire.

Sous réserve de sa délivrance dans les délais prévus, les travaux démarreront au second semestre 2027, en coordination étroite avec l'Office cantonal du Génie civil, pilote des travaux pour le volet cantonal.

Notons enfin, concernant la livraison du quartier des Grands Esserts à Veyrier, que le prolongement de la ligne de bus n° 7 permettra de garantir une liaison directe avec l'hôpital et la gare de Champel.

Enfin, il faut souligner le travail de coordination mené avec toutes les communes de la zone sud du canton (dont Carouge et Veyrier), sous l'égide de l'OCT.

Espérant avoir répondu à votre question, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller municipal, cher Monsieur Guinchard, mes meilleures salutations.

Réponse écrite de Mme Molinari à la question écrite de M. Agnesina intitulée « Aménagement d'espaces verts à la rue Léopard »

Monsieur le Conseiller municipal,
Cher Monsieur Agnesina,

Je vous remercie pour votre question concernant la végétalisation de la rue Léopard.

Comme vous l'évoquez, la DA018-2016 prévoyait des interventions tant sur le domaine public que sur le domaine privé. S'agissant du domaine public, l'ensemble des aménagements a été réalisé conformément à ce qui avait été prévu.

En ce qui concerne le domaine privé, leur réalisation était conditionnée à l'accord des propriétaires ; la délibération prévoyant à cet effet un cofinancement public-privé. À la rue du Léopard, les accords nécessaires à la mise en œuvre d'une végétalisation qualitative n'ont malheureusement jamais pu être obtenus.

Les éléments actuellement en place ont été installés et sont entretenus par le service compétent (SVEM). Ils constituent les seules interventions qui avaient pu être réalisées à l'époque.

Le Conseil administratif reste néanmoins disposé à reprendre contact avec les régies concernées, afin d'évaluer d'éventuelles perspectives en vue d'offrir un accompagnement technique. Il est toutefois rappelé que la Ville n'a pas vocation à se substituer aux propriétaires pour des aménagements relevant du domaine privé.

Il convient également de préciser que la délibération étant aujourd'hui close, il n'existe plus de budget dédié. De plus, les aides financières cantonales qui avait été mobilisées à l'époque ne sont plus disponibles. Enfin, la configuration du domaine public sur ce tronçon — notamment la largeur de la rue — ne permet pas d'envisager une végétalisation significative sur domaine public.

En espérant avoir répondu à votre question, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller municipal, cher Monsieur Agnesina, mes meilleures salutations.

Nouvelles questions des membres du Conseil municipal

Questions écrites

M. Agnesina : Politique du Conseil administratif en matière de radar éducatif : vitesse, bruit et données de déploiement

Considérant

- que la qualité de vie dans nos quartiers résidentiels est directement affectée par les nuisances sonores et les excès de vitesse en particulier aux heures sensibles de la journée,
- que des riverains des rues du Léopard et des Noirettes signalent de manière récurrente le passage d'une moto bruyantes tous les matins entre 6h30 et 6h45,
- que les radars dits « éducatifs », en affichant en temps réel la vitesse ou le niveau sonore du véhicule, constituent un outil de sensibilisation reconnu et favorisent une modification des comportements,
- que l'efficacité d'un tel dispositif repose sur une présence suffisamment fréquente et géographiquement ciblée pour être perçue par les usagers concernés,
- que la transparence sur l'utilisation des équipements publics et sur les données qui en découlent est légitime et attendue par la population.

Le soussigné souhaite connaître

- Le nombre de radars éducatifs (vitesse et bruit) actuellement disponibles pour des contrôles en fonctions de leur statuts (propriété de la commune, mutualisations communales, voire location)
- quel pourcentage d'heures annuelles théoriques ces appareils sont-ils effectivement déployés sur la voie publique (nombre d'heures de déploiement en relation avec le nombre d'heures d'entreposage).
- sur quels critères les emplacements de déploiement sont déterminés ? Existe-t-il une cartographie ou un registre des rues et secteurs ayant bénéficié d'un déploiement au cours des deux dernières années ?
- si des mesures comparatives avant/après déploiement sont réalisées afin d'évaluer l'effet des radars éducatifs sur les comportements ? Dans l'affirmative, quels résultats ont-ils été obtenus ?
- si la commune possède ou utilise des radars éducatifs acoustiques spécifiquement conçus pour mesurer et afficher le niveau sonore des véhicules à moteur ? Dans la négative, envisage-t-il l'acquisition de tels équipements, en particulier en vue de répondre aux nuisances liées aux motocycles dans les zones résidentielles ?
- quelle est la politique générale du Conseil administratif en matière de contrôle éducatif de la vitesse et du bruit ? Existe-t-il un plan pluriannuel de déploiement, et si oui, quels en sont les grandes orientations et les quartiers prioritaires ?

Questions orales

Mme Sana-Oppliger : Fontaines

Au vu des épisodes de chaleur de plus en plus précoces, de l'importance des lieux de fraîcheur pour la population et de la fermeture de la piscine de Carouge à tout le moins jusqu'en mai 2028, Mme Sana-Oppliger souhaite savoir pourquoi l'ouverture des fontaines n'a pas été prévue avant les longs week-ends de l'Ascension et de Pentecôte, soit à la mi-mai, comme c'est le cas en ville de Genève.

Mme Sana-Oppliger a pu lire que l'ouverture a été retardée en raison des pollens. Serait-il possible d'anticiper cet aspect pour l'année prochaine, afin que les fontaines soient ouvertes au public durant ces longs week-ends ? Par ailleurs, Mme Sana-Oppliger demande si une information sur l'état d'ouverture des fontaines aux habitantes et habitants de Carouge pourrait être envisagée. À ce sujet, la ville de Genève dispose d'un site internet très bien fait et de publications sur Instagram et Facebook.

Selon Mme Molinari, un dispositif d'information sur l'état d'ouverture des fontaines est en effet envisageable sur le site internet de la ville de Carouge. Concernant la possibilité d'anticiper, il existe des contraintes, parmi lesquelles les pollens que Mme Sana-Oppliger a elle-même évoqués. Certains bassins, fontaines ou pataugeoires sont situés à proximité immédiate d'arbres majeurs et magnifiques, mais qui libèrent des pollens et, surtout, ont des sécrétions, qui sont porteuses de bactéries. Si ces sécrétions entrent en contact avec l'eau et que les normes bactériologiques sont dépassées – Mme Molinari l'avait expliqué en commission à propos des bassins –, il faut fermer le système de filtrage et désinfecter le tout, avant de remettre l'eau et attendre encore trois jours pour que le point d'eau puisse à nouveau être utilisé – tout cela sans parler des hectolitres d'eau qui seraient gaspillés. Mme Molinari ajoute que cette année était un peu particulière, avec des températures très basses durant l'Ascension et presque caniculaires durant la Pentecôte, puis à nouveau une période très froide et maintenant une canicule. La Commune tiendra compte de la remarque de Mme Sana-Oppliger pour l'année prochaine dans la mesure du possible. Mme Molinari mentionne encore qu'une organisation précise est mise en place, en privilégiant d'abord les points d'eau, c'est-à-dire les fontaines. Les brumisateurs ont également été mis en place (malheureusement, seuls deux sur les trois fonctionnent actuellement, comme indiqué dans les communications du Conseil administratif).

Mme Sana-Oppliger : Salle des Fêtes – encore combien de temps avant l'ajout du nom d'une femme ?

Mme Sana-Oppliger rappelle que, lors de la séance du 19 septembre 2024, le Conseil municipal avait adopté une motion afin de promouvoir la place des femmes dans l'espace public. Il avait été convenu d'étendre la motion au nom de salles, bâtiments et écoles de la Commune. Cette motion a été votée il y a bientôt deux ans, et depuis le Conseil municipal est sans nouvelle. Peut-il espérer qu'en l'occurrence, « pas de nouvelle bonne, nouvelle », et s'attendre prochainement à voir le nom d'une femme par exemple derrière la salle des fêtes ?

M. Mützenberg allait le communiquer prochainement au Conseil municipal : il y a deux semaines, la question a été abordée au Conseil administratif, qui a décidé *in corpore* de renommer la salle des fêtes « Alice Guy », une personnalité éminente de Carouge. Les lettres et le visuel seront apposés durant l'été. Dès la rentrée, la salle des fêtes sera donc nommée « salle des fêtes Alice Guy ». Et puisqu'une bonne nouvelle ne vient jamais seule – et sans trahir les secrets du Conseil administratif –, lors d'une discussion sur le parc du boudodrome hier, M. Fraomene a suggéré de renommer ce parc au nom d'une femme. M. Mützenberg ne manquera pas d'informer le Conseil municipal quand le nom aura été trouvé. Le Conseil administratif n'avance peut-être pas aussi vite que Mme Sana-Oppliger l'aurait souhaité, mais il avance de manière certaine.

M. Lauret : Poubelle avenue de la Praille

Lors de l'avant-dernier Conseil municipal, M. Lauret avait demandé qu'une poubelle soit installée sur le petit espace qui a été aménagé à l'avenue de la Praille, à proximité de la maison de retraite des Pervenches. Or, ce matin encore, il s'est permis de ramasser des débris qui traînaient. L'espace est très bien aménagé (fontaine d'eau, bancs, table), mais il manque toujours une poubelle.

M. Lauret a l'impression que, depuis sa demande, des poubelles ont été installées à d'autres emplacements. Il souhaite savoir combien de temps il faudra encore attendre pour avoir une poubelle dans ce lieu.

Mme Molinari signale que, sauf erreur, la démarche est en cours.

M. Baertschi : Moraines

M. Baertschi a été interpellé par des comuniers qui, à la suite du vote de la délibération relative à la sécurisation de la rampe des Moraines, souhaitent savoir quand les aménagements seront mis en place.

Mme Molinari relève que le miroir a été installé. Une autorisation est en discussion avec l'office cantonal des transports. La Commune a aussi consulté le BPA. En raison de la configuration de ce chemin (largeur contrainte, forêt de protection et pente de 11 %), les démarches prennent du temps. Mais elles avancent. Mme Molinari est confiante de pouvoir revenir rapidement devant le Conseil municipal.

M. Baertschi : Barrettes avenue Cardinal-Mermillod

M. Baertschi signale que les vélos sur les barrettes forment un bouchon à proximité immédiate du bistrot « Le Q.G. ». On y trouve désormais non seulement les vélos de riverains, mais aussi des vélos en libre-service. Les piétons n'ont parfois plus de place pour passer. M. Baertschi est déjà intervenu à plusieurs reprises pour demander au Conseil administratif de trouver des solutions sur l'autre face de la rue, qui présente un espace largement suffisant. La situation devient critique. M. Baertschi évoque également la question des épaves qui pourrait être liée à cette situation.

Mme Molinari se souvient effectivement de cette discussion. Elle note que les travaux sur l'avenue Cardinal-Mermillod sont en cours, ce qui restreint l'espace disponible – des barrières de chantier ont été posées, certaines zones ne sont pas accessibles. Elle rappelle également que de nouvelles places confortables sont prévues entre les futurs arbres sur la rue, mais aussi en face. Concernant les épaves, la Commune regardera ce qu'il en est. Quant aux vélos en libre-service, s'il s'avère qu'ils sont trop nombreux à un endroit, la Ville peut demander un rééquilibrage pour qu'ils ne prennent pas la place d'autres vélos.

M. Guinchard : Passages piétons boulevard des Promenades

M. Guinchard signale que plusieurs habitants ont constaté qu'au boulevard des Promenades, le feu vert du passage piéton de la poste et de celui des fontaines est très court. Les personnes à mobilité réduite et les enfants, notamment, ont souvent du mal à terminer la traversée avant que le feu ne devienne rouge. M. Guinchard demande si la Commune peut intervenir pour prolonger de quelques secondes le feu vert à ces deux passages piétons.

Mme Molinari indique que ce constat a été fait par d'autres conseillers municipaux par le passé, mais aussi notamment par une citoyenne qui lui a fait parvenir la copie d'une lettre qu'elle a adressée au Canton et la réponse de celui-ci. La ville de Carouge est déjà intervenue à ce sujet. Elle est aussi intervenue à propos du passage piéton au rondeau, où le feu devient vert des deux côtés mais les piétons doivent s'arrêter au milieu pour le tram. La réponse du Canton est toujours la même : la régulation des feux au centre-ville n'offre pratiquement pas de marge – réduire ne serait-ce que de deux secondes la durée d'un feu vert pour les véhicules a des conséquences en aval et en amont que les néophytes n'arrivent pas nécessairement à apprécier. L'office cantonal en charge confirme que les passages piétons cités par M. Guinchard sont aux normes.

M. Guinchard précise également que, si nécessaire, les piétons doivent s'arrêter sur l'îlot central et attendre que le feu repasse au vert. Le Conseil administratif ne considère pas que la situation est satisfaisante, raison pour laquelle il tentera à nouveau d'obtenir une durée un peu plus longue.

M. Guinchard : « No G7 » et déprédations à Carouge

M. Guinchard souhaite savoir si, à la suite de la manifestation, des déprédations ont eu lieu sur la commune. Il demande en outre si la police municipale a été mobilisée dans le cadre de la manifestation, auquel cas il souhaiterait connaître les tâches qui ont été dédiées à cette mobilisation et savoir s'il y a eu un impact sur la sécurité dans la commune.

M. Fraomene mentionne qu'un rapide point de situation post-G7 a été réalisé. Quelques autocollants ont été collés, mais ils ont été enlevés sans délai. À ce jour, aucune déprédation de matériel n'a été constatée – des vérifications sont encore en cours, mais en tout cas il n'y a eu aucune dénonciation. Concernant le dispositif, une équipe de cinq policiers municipaux a été mise à disposition du Canton. La collaboration avec la police cantonale s'est très bien passée. La Commune a reçu les félicitations de la commandante de la police cantonale pour l'engagement de la police municipale de la ville de Carouge.

M. Etienne : Rue Saint-Joseph – arrêté de circulation zone piétonne

M. Etienne relève que, dans ses communications en début de séance, le Conseil administratif a informé le Conseil municipal qu'un questionnaire serait adressé à un grand nombre de personnes, d'associations et de riverains, en lien avec l'arrêté de circulation relatif à la zone piétonne et à la rue Saint-Joseph. Il souhaite connaître les critères sur lesquels sera faite l'évaluation. Le questionnaire vise-t-il à mettre en question l'interdiction des vélos et trottinettes que le Conseil municipal a décidé ? A moins d'une révolution, le groupe socialiste n'est pas favorable à revoir ce principe, qui s'intègre dans la planification des pistes cyclables (la rue du Collège a été réaménagée, Cardinal-Mermillod est en cours de réaménagement, etc.). M. Etienne demande au Conseil administratif ce qu'il adviendra avec le questionnaire.

Mme Molinari souligne que ce questionnaire n'est basé sur aucun parti pris. Conformément à la réglementation cantonale, l'OCT demande un bilan avant de pérenniser un arrêté de circulation. Le Conseil administratif a reçu un certain nombre de courriers et de pétitions – dont certaines sont parvenues au Conseil municipal. Le questionnaire permettra d'identifier si des ajustements à la marge sont nécessaires ou non. Un contact a déjà eu lieu avec les associations. Les habitants recevront le questionnaire dans leur boîte à lettres. Il sera également proposé aux usagères et usagers de la zone.

M. Kalala : Parc à chiens

M. Kalala est régulièrement interpellé par des propriétaires de chiens sur la nécessité d'aménager un parc à chiens à Carouge. Etant lui-même propriétaire d'un petit chien depuis trois ans, il réalise à quel point un tel espace peut contribuer à la cohésion sociale. Sachant que cette question a été évoquée lors du Conseil municipal précédent, M. Kalala souhaite savoir si le dossier a avancé.

Mme Molinari relève que la proposition de créer un parc à chiens au boulevard des Promenades a été rejetée par le Conseil municipal. Le territoire de Carouge est si contraint qu'il est difficile même de déplacer un agospaces, sans parler de trouver un site pour un terrain de padel. Il en va de même pour un parc à chiens. Mme Molinari rappelle qu'en commission, il avait été mentionné que des options seront à considérer à l'avenir.

Maintenant que la Commune a pris possession du parc à Battelle, un parc à chiens sera intégré au cahier des charges pour la mise en œuvre du PLQ, pour lequel un crédit d'étude et de réalisation sera soumis au Conseil municipal. Cette option sera exploitée aussi rapidement que possible, même s'il faut être conscient qu'elle prendra un certain temps.

M. Agnesina : L'Etoile, Carouge et le plan communal

La question de M. Agnesina porte sur la carte des points d'eau et zones de fraîcheur de Carouge qui a été publiée dans le *Vivre Carouge*. Il a remarqué que ce plan s'arrêtait à la rue des Caroubier, sans prendre en compte l'Etoile et Carouge Nord, c'est-à-dire ni le campus Pictet ni la rue Léopard. M. Agnesina s'interroge sur les raisons pour lesquelles le plan a été tronqué. Il lui aurait semblé judicieux de faire figurer les nouveaux aménagements au campus Pictet ainsi que la renaturation de la Drize, que la Commune cherche à mettre en valeur.

Mme Molinari se renseignera à ce sujet. Elle ne voit aucune raison pour laquelle les points d'eau et la renaturation de la Drize dans le secteur de l'Etoile ne seraient pas valorisés sur ce plan.

Mme Boudet Anthamatten : Troc des enfants, fortes chaleurs

Mme Boudet Anthamatten rappelle que, chaque année, la braderie a lieu au mois de mai et au mois d'octobre. Sa question concerne la braderie du mois de mai, en particulier le troc des enfants. Chaque année, les enfants peuvent faire des échanges ou des ventes sur la place de Sardaigne. Cette année, il faisait particulièrement chaud, à tel point qu'à 15h00, la plupart des enfants avaient plié leur stand, ce qui a fait le bonheur de certains qui étaient plus téméraires, parce qu'il n'y avait plus de concurrence. Rester en plein soleil sur la place de Sardaigne était pratiquement insupportable. Mme Boudet Anthamatten demande si un autre emplacement pourrait être envisagé pour les prochains vide-greniers, afin de permettre aux enfants de tenir leur stand dans un lieu plus ombragé.

M. Mützenberg avait lui-même posé cette question quand il siégeait au Conseil municipal. Il pensait qu'il serait possible de trouver une solution pour la braderie de ce mois de mai, mais cela n'a pas été aussi simple qu'il l'avait imaginé. Il s'engage pour qu'une solution soit mise en œuvre pour la prochaine braderie du mois de mai, quitte à déplacer le troc des enfants au mail des Promenades ou ailleurs. Les enfants étant particulièrement vulnérables, la situation actuelle ne peut pas continuer. M. Mützenberg informera le Conseil municipal de la solution qui aura été trouvée.

M. Robert : « Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir ? »

« Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir ? Non, je ne vois rien, que le soleil qui poudroie et l'herbe qui verdoie ». M. Robert relève qu'ils auront tous reconnu cette fameuse réplique du conte Barbe-Bleue de Charles Perrault. L'épouse de Barbe-Bleue, terrifiée, implore sa sœur Anne au sommet de la tour de guetter l'arrivée de leur frère qui doit les sauver car son époux, Barbe-Bleue, s'apprête à la tuer parce qu'elle a découvert son terrible secret, à savoir qu'il a trucidé ses précédentes épouses. C'est cette fameuse réplique qui inspire la question que M. Robert adresse à Mme Molinari. À propos du projet de budget 2027, en date du 22 janvier 2026, devant ce Conseil, Madame la Conseillère administrative a expliqué que le Conseil administratif travaillait d'arrache-pied avec les services sur le projet de budget 2027 et le plan des investissements. Il la cite : « Le Conseil administratif reviendra vers le Conseil municipal au cours du printemps dans le cadre des commissions des Finances et des règlements, afin de leur présenter l'état d'avancement de ces travaux et d'échanger plus en détail sur les orientations considérées ».

M. Robert n'a pas scruté l'horizon comme sœur Anne mais CMNet, il a guetté l'arrivée de cette séance, il n'a rien vu venir. Si, il y a deux semaines, sur CMNet : 1^{er} septembre « point budget 27 et/ou promotion économique, séance à confirmer ». C'est une séance à confirmer, donc il ne sait pas si elle est acquise. De plus, il est question de budget et/ou promotion économique, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Et Mme Molinari lui accordera que la fin de l'été, même si l'on est plein dérèglement climatique, ce n'est pas tout à fait le printemps. M. Robert s'interroge. S'agit-il de légèreté ? Il n'ose l'imaginer. De dissimulation ? Il n'ose évidemment le croire, quoiqu'il se rappelle la fameuse phrase de Martine Aubry à l'égard de François Hollande : « Quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup. » S'agit-il d'un manque d'appétence pour le sujet des finances de la part de Mme Molinari, elle qui s'investit tellement dans le PAV ? D'un manque d'anticipation ? D'un manque d'organisation ? Il ne sait pas, ce n'est pas à lui de le dire. Il sait que Jacques Chirac avait coutume de dire que les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent. Cela dit, M. Robert trouve que c'est un peu un manque de considération pour le Conseil municipal. C'est fâcheux parce que, s'agissant de finances, s'il y a un domaine où le Conseil municipal a le dernier mot, c'est le budget : le Conseil administratif propose, le Conseil municipal dispose.

Mme Molinari remercie M. Robert pour cette question poétique et détaillée. Elle espère que son appétence pour le sujet ne le transformera pas en Barbe-Bleue, parce qu'elle serait alors en très mauvaise posture. Le Conseil administratif pensait effectivement pouvoir présenter ses travaux au printemps, mais ceux-ci sont encore en cours, au vu du nombre impressionnant de lignes budgétaires. Il ne s'agit en aucun cas d'un manque de volonté. Chaque service de chacun des membres du Conseil administratif, et ces derniers conjointement, sont en train de travailler d'arrache-pied. Mme Molinari confirme ensuite que la séance de commission aura bien lieu le 1^{er} septembre. Elle aurait voulu également faire un retour sur la promotion économique, mais au vu du contexte, la séance sera entièrement consacrée au budget. La modification sera prochainement apportée sur CMNet.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h45.